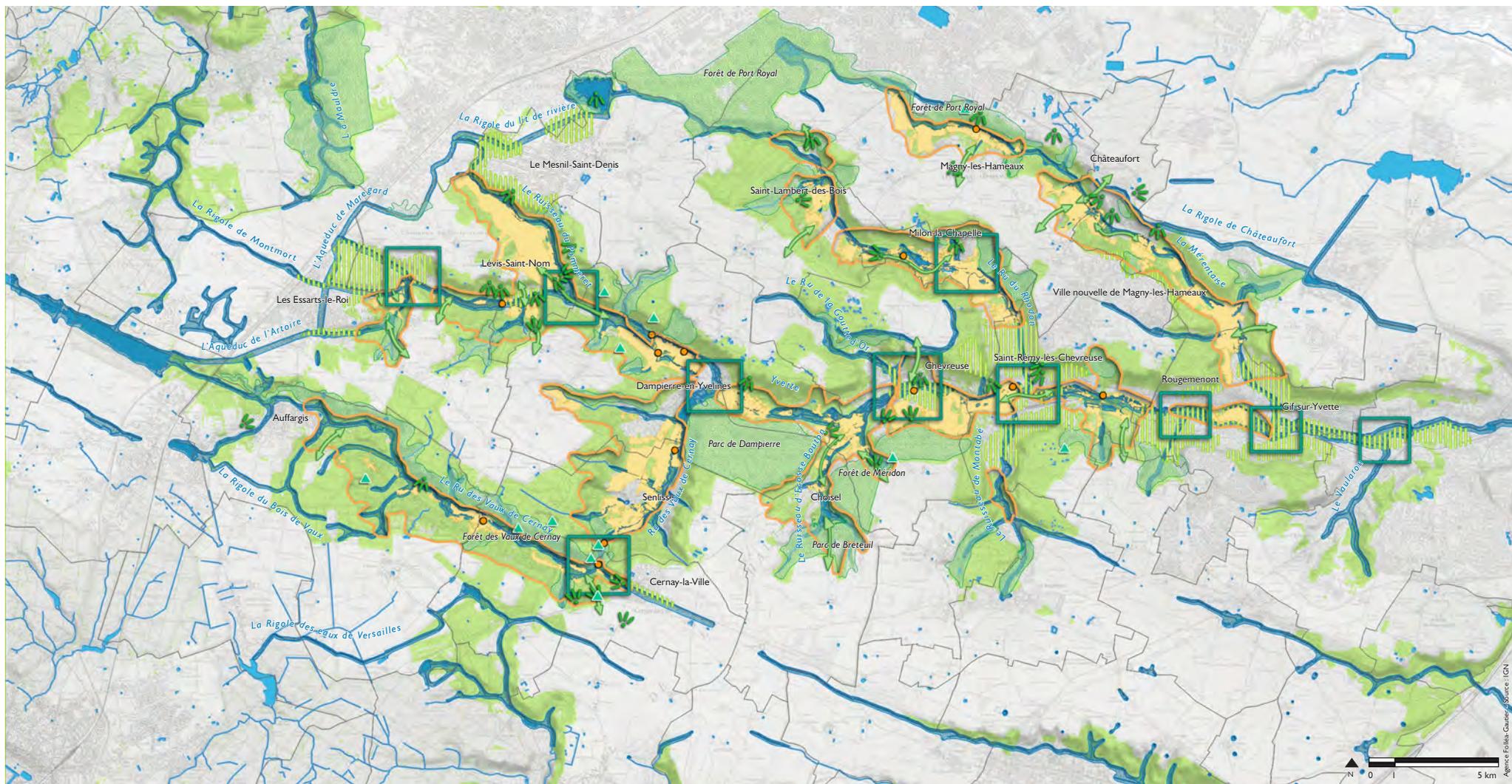


4 Grandes orientations et 14 fiches-actions pour un projet de paysage partagé

A. POUR DES PAYSAGES DE NATURE RÉVÉLÉS À NOUVEAU



le fil de l'eau	les vallées éclaircies		la nature en ville	la forêt jardinée
Retrouver les paysages de l'eau dans les plaines comme dans les vallées	Restaurer des ouvertures d'intérêt écologique et paysager au travers des espaces boisés	Maintenir et gérer les espaces ouverts existants	Favoriser le développement de la nature en ville	Enrichir et diversifier les paysages et les milieux forestiers
Valoriser le patrimoine lié à l'eau : moulins, lavoirs...	Maintenir ou restaurer des points de vue	Secteurs clés prioritaires : les continuités à créer entre les espaces ouverts		Secteurs clés prioritaires : - les éperons rocheux, - les forêts patrimoniales, - les parcs des domaines, - les boisements des ravins nord/sud (gestion des inondations)
Sites clés prioritaires : les sites de confluence	Valoriser les sites géologiques (mise en valeur des abords, accueil du public)			

Les paysages de nature correspondent à une préoccupation contemporaine forte, qui s'exprime pleinement dans la charte du Parc. Les paysages peuvent être lus par le prisme de l'écologie. L'écologie du paysage vise à recenser les unités écologiques comme autant de trames et de matrices formant la mosaïque paysagère. Plus cette mosaïque est diversifiée et complexe, plus la richesse biologique et écologique s'exprime. Les actions envisagées visent à diversifier cette mosaïque paysagère en luttant contre la banalisation des paysages, la fermeture des fonds de vallées et des coteaux, la monotonie des grandes cultures sur les plateaux et à laisser l'eau s'exprimer sous toutes ses formes. Les différentes actions proposées s'intéressent aux matrices (agricoles, forestières, urbaines), à leurs interfaces (lisières et écotones), à la connectivité entre les différentes unités par la mise en place d'infrastructures biologiques (trame verte et bleue) ainsi qu'à la temporalité notamment sous les effets des changements climatiques.

Pour accompagner cette démarche et permettre, localement, de mettre en application des actions qui allient le paysage et la biodiversité, le Plan Paysage et Biodiversité propose de développer trois concepts structurants :

- Le fil de l'eau - Retrouver la perception du paysage de l'eau sur les plateaux comme dans les vallées
- Les vallées éclaircies - Restaurer des ouvertures écologiques et paysagères au travers des espaces boisés
- La nature en ville - Redonner une place à la nature au coeur des tissus habités

Ce que dit la charte du Parc :

« En dépit de [sa] grande richesse, le territoire est soumis au même constat de recul de la biodiversité que l'ensemble de la région Île-de-France. La politique du Parc a pour ambition a minima d'enrayer ce recul, en s'attaquant directement aux causes. [...] L'intervention de l'homme génère des perturbations dont les conséquences sur l'environnement sont globalement connues. Le syndicat du Parc et ses partenaires souhaitent agir sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des politiques sectorielles pour influencer efficacement sur la biodiversité en recherchant à aller au-delà des objectifs nationaux. »



LA NATURE EN VILLE

Favoriser le développement d'espaces de nature en milieu urbanisé

Les bourgs des vallées de l'Yvette sont caractérisés par un contexte très rural, particulièrement remarquable à proximité de l'agglomération parisienne : les villages sont bien isolés les uns par rapport aux autres, entourés de forêts et de grands espaces agricoles.

Cette ruralité est notamment présente à l'intérieur des villages, à travers la présence des ruisseaux ou des rivières, des mares et du végétal.

Les nouveaux aménagements d'espaces publics ont tendance à effacer ce caractère rural au profit d'une image plus urbaine, plus minérale, plus « dure » : les sols sont imperméables, les végétaux sont gérés rigoureusement (tonte, taille, amendements, traitements...), les essences choisies sont horticoles, et plus décoratives, le mobilier est standardisé. Aujourd'hui, ces pratiques sont largement remises en cause par les principes du développement durable.

Pour permettre une gestion plus extensive des espaces publics, et par conséquent moins gourmande en temps et moins coûteuse, le PPB préconise le développement d'un vocabulaire d'aménagement des espaces publics affirmant l'image de nature en ville comme un caractère identitaire du territoire, qui peut se décliner sous trois différentes formes :

- la nature rurale, où l'aménagement prend en compte les caractéristiques propres à l'espace agricole environnant,
- la nature parc, où il s'agit de mettre en valeur l'héritage des grands parcs,
- la nature spontanée qui correspond aux espaces naturels imbriqués dans les espaces bâtis. La réserve naturelle de Saint-Rémy-lès-Chevreuse en est un exemple remarquable avec la présence de l'Yvette, de ses zones inondables, de ses marais... Le Parc apporte régulièrement son appui aux communes pour aménager ces espaces avec respect pour les paysages et la biodiversité.

Dans chacun des trois cas, la nature se manifeste par une relation douce et harmonieuse entre les différents espaces publics et les espaces de nature.



Prairies pâturées, gérées par la ferme de Coubertin, imbriquées dans le tissu bâti du centre ancien de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Les objectifs :

- Favoriser le retour de la nature en milieu urbain
- Affirmer le caractère rural et authentique du territoire à travers ses espaces publics
- Relever le défi de la gestion raisonnée des espaces publics

Les sites clefs concernés :

- *Les Essarts-le-Roi, Lévis-Saint-Nom, Le Mesnil-Saint-Denis, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Gif-sur-Yvette, Magny-les-Hameaux*

Plans guides de référence :

- Saint-Rémy-lès-Chevreuse : Affirmer l'image de nature à travers la ville

Principes d'action



Le parc du Prieuré, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, traversé par un plan d'eau qui récolte les eaux de sources et planté de grands arbres.

Au préalable :

Définir sur chaque commune, les caractéristiques fondatrices de la nature en ville :

- la nature rurale, avec :
 - les pelouses sont remplacées par des prairies dont la gestion peut être effectuée par fauche ou par pâturage,
 - les clôtures sont transparentes et amovibles, faites de matériaux simples comme le bois ou le métal,
 - les plantations d'arbres sont essentiellement des essences rustiques locales (fruitiers ou arbres à grand développement, à l'image des arbres isolés).
- la nature parc, avec :
 - des arbres ornementaux à grand développement,
 - des clôtures maçonnées (murs et murets),
 - un mobilier soigné, dessiné et conçu spécialement pour le lieu,
 - l'emploi de matériaux nobles comme la pierre taillée par exemple.
- la nature spontanée, avec :
 - des clôtures en bois ou en métal, très transparentes et traversables pour la faune,
 - des chemins en terre battue,
 - l'absence de luminaires pour ne pas déranger la faune de nuit.

Par rapport à la conception et à la gestion :

- Privilégier les arbres et arbustes indigènes, qu'il s'agisse de variétés sauvages ou à caractère ornemental (variétés de couleur, formes pleureuses ou fastigiées), et en particulier les espèces

Pour mettre en place une gestion différenciée :

Elle consiste à entretenir les espaces publics urbains, périurbains ou naturels avec des intensités et des moyens variables selon des objectifs paysagers et environnementaux fixés en fonction des usages et des facteurs stationnels des espaces.

La gestion différenciée s'appuie sur quatre piliers essentiels :

1. Un inventaire et une connaissance qualitative et quantitative des espaces à gérer ;
2. Une classification des espaces à gérer avec un code qualité en fonction des usages et des objectifs.
3. Une communication de ces objectifs, de leur justification et des moyens pour y parvenir à la population, aux gestionnaires et aux concepteurs ;
4. Les protocoles de mise en œuvre avec les moyens, les fréquences et les résultats escomptés.

Les inventaires qualitatifs et quantitatifs ont pour but de dresser un état permanent des espaces à gérer afin d'en connaître leur évolution, leur coût d'entretien en fonction des moyens mis en œuvre et les difficultés rencontrées.

Les inventaires s'appuient sur des listes d'habitats, de végétaux et d'animaux, des surfaces identifiées à chaque espace, des inventaires de mobiliers ou des usages. Ces inventaires font l'objet d'une actualisation chaque année avec les travaux effectués et les bilans afin d'en vérifier l'évolution permettant ainsi d'en adapter les moyens. Les inventaires s'appuient sur des fiches descriptives. La classification des espaces à gérer se fait selon un code qualité adapté aux différents espaces à gérer. Le premier code qualité a été instauré à Rennes en 1984 et s'articule sur une pression de gestion de plus en plus faible depuis les espaces jardinés jusqu'aux espaces naturels.

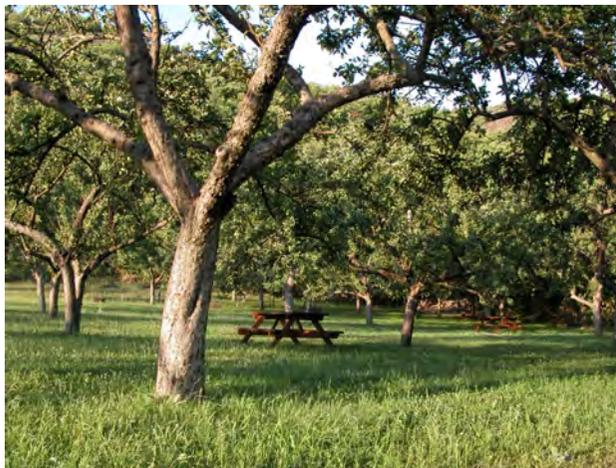
à fleurs et à fruits (aubépine, sorbiers, pommiers, poiriers, etc.). Au contraire des espèces exotiques, les espèces indigènes apportent avec elles un cortège très diversifié d'insectes spécifiques qui participeront à l'alimentation des oiseaux et des chauves-souris.

- Opérer une gestion différenciée des espaces de pelouse et de prairie.
- Valoriser le substrat naturel et éviter l'apport de « terre végétale » trop riche pour le développement d'une flore sauvage diversifiée. Les transports de terre sont la principale cause de contamination des terrains par des espèces végétales invasives comme la Renouée du Japon
- Lorsque l'espace public est issu de l'aménagement d'un espace naturel, n'agir que sur le fondement d'un diagnostic écologique et conserver le caractère naturel de cet espace, en particulier de sa végétation. L'aménagement doit plutôt concerner l'accueil du public.
- Pour le confortement et la stabilisation des berges, multiplier les typologies de génie écologique par :
 - des techniques vivantes (fascinage, clayonnage) pour les secteurs de faibles hauteurs,
 - des techniques mixtes pour les secteurs de plus fortes hauteurs (caissons végétalisés, enrochements ou gabions végétalisés).

Il est nécessaire d'aménager ou de maintenir des linéaires de berges en pentes douces, favorisant le développement des quelques plantes héliophytes (bord des eaux). En gestion différenciée, ces sites ne doivent pas être tondues...

- Limiter l'imperméabilisation des surfaces par des sols poreux.
- Favoriser la gestion des eaux par des techniques alternatives.

Expérience intéressante - Accueillir du public dans les espaces de nature



Deux exemples de prairies plantées destinées à accueillir du public :
▲ ci-dessus dans le Gard
▼ ci-dessous en Suède



Deux exemples de stationnements en poches, dont l'aménagement soigné laisse une grande place au végétal et respecte le caractère rural et naturel des lieux :
▲ ci-dessus en Normandie, dans la vallée de la Seine, près de Vernon
▼ ci-dessous dans le Gard, sous un boisement, et à Giverny, au musée Claude Monet



Expérience intéressante - Accueillir du public dans les espaces de nature



Deux exemples d'étroite imbrication entre le végétal, l'eau et l'habitat :
▲ ci-dessus dans l'Aube, à Soulaines-Dhuis, où l'eau circule à ciel ouvert au plus près des habitations
▼ ci-dessous dans l'Aube, à Valières, où le végétal assure la relation de l'espace public avec l'espace privé



Deux exemples de constructions récentes qui ont utilisé le végétal dans leur conception :
▲ ci-dessus en Bretagne, à Langouët, avec des limites privées en osier vivant tressé
▼ ci-dessous en Bretagne, à Acigné, où les arbres hérités de l'ancien bocage dictent sa forme à la trame urbaine



1.2 LE FIL DE L'EAU

Retrouver la perception du paysage de l'eau sur les plateaux comme dans les vallées

L'eau représente l'un des principaux éléments de paysage des vallées de l'Yvette. Même invisible, elle s'exprime à travers les reliefs, et dessine la morphologie de chacune des vallées, de chacun des plateaux.

Elle a façonné le socle du territoire. En tant que paysage et patrimoine, les vallées sont particulièrement bien reconnues. Mais les paysages des plateaux recèlent eux aussi des manifestations de la présence de l'eau, même discrètes et subtiles.

L'agriculture contemporaine et le développement de l'urbanisation ont eu tendance à masquer le paysage de l'eau. Pourtant, à travers les tissus urbanisés comme au cœur des espaces agricoles, l'eau a vocation à développer des continuités de nature, reliant les espaces les plus naturels aux espaces les plus urbains ; des milieux écologiquement riches l'accompagnent et forment avec elle un complexe d'écosystèmes en cordon aux services rendus multiples : limitation des crues, dépollution des eaux, biodiversité, espaces de promenade, pêche... ; au bord de l'eau, le patrimoine construit se met en scène de manière remarquable, et les visiteurs et habitants s'en emparent pour les promenades et les loisirs.

Nombreux sont les projets de valorisation et de protection des cours d'eau menés par le Parc et ses partenaires, et au-delà même des cours d'eau, c'est la valorisation de toutes les manifestations de l'eau qui est en jeu : les mares constituent un patrimoine particulièrement important et fragile des plateaux, où se niche une grande biodiversité. Associées aux fossés, aux petits ruisseaux et aux rigoles, elles forment un vaste réseau de milieux aquatiques qui complètent celui des vallées.

Le plan paysage et biodiversité doit permettre de valoriser cette diversité et veiller à la bonne gestion des milieux aquatiques, aussi bien dans les vallées que sur les plateaux.

Tous les cours d'eau sont donc concernés, de l'Yvette aux petits ruisseaux et aux mares, créant une vaste trame de nature qui irrigue l'ensemble du territoire, tous ces paysages et ces milieux, devenant un support de vie aussi attractif pour la faune et la flore que pour les habitants qui en profitent au quotidien.

Les objectifs :

- Contribuer à la protection et au bon fonctionnement des zones humides
- Renforcer la vocation de nature des vallées
- Faire réapparaître l'eau, ses paysages caractéristiques et sa biodiversité, en ville comme dans l'espace agricole
- Faire de la trame bleue un support d'espaces publics partagés
- Rendre compatible la reconquête des continuités physiques des rivières avec la qualité paysagère

Les sites clefs concernés :

- *Tous les cours d'eau (rivières, ruisseaux, rus)*
- *Toutes les rigoles*
- *Toutes les mares*
- *les confluences de l'Yvette avec :*
 - la Mérantaise,
 - le Rhodon,
 - le Montabé,
 - le ru de la Goutte d'Or,
 - le ruisseau d'Ecosse Bouton,
 - le Pommeret,
- *Tout le petit patrimoine lié à l'eau (moulins, lavoirs...)*

Plans guides de référence :

- *Cernay-la-Ville : restauration du fil de l'eau dans l'espace agricole des plateaux*
- *Saint-Rémy-lès-Chevreuse : affirmer l'image de nature à travers la ville*



Centre de Chevreuse, où l'Yvette est mise en valeur par une restauration du bâti et un aménagement sobre, permettant de se promener le long de l'eau ou de traverser la rivière.

Par rapport à l'urbanisation et au bâti :

- Maîtriser les espaces non bâtis au bord des rivières et prohiber toute nouvelle construction sur les parcelles riveraines
- Mettre en valeur l'eau dans les traversées urbaines, berges maçonnées ou naturelles, ponts, quais
- Promouvoir la qualité paysagère et architecturale des aménagements hydrauliques (bassins, digues, ouvrages d'art...). Faire appel à des hommes de l'art pour leur conception et leur mise en œuvre (paysagistes, architectes, BET...)
- Préserver et valoriser le petit patrimoine lié à l'eau
- Préserver et restaurer les continuités végétales le long des cours d'eau

Par rapport aux espaces de nature :

- Retrouver les cours d'eau oubliés (busés ou enfouis)
- Réserver des prairies ou espaces ouverts pour l'expansion naturelle des crues
- Appliquer une gestion différenciée adaptée des zones humides permettant une plus grande quiétude pour la faune, préserver la valeur ornithologique des milieux humides et prévoir des espaces inaccessibles au public qui constitueront des refuges pour les espèces sensibles au dérangement
- Gérer les ripisylves dans un souci de diversité floristique en préservant une certaine transparence visuelle
- Maîtriser le développement forestier autour et dans les marais et organiser des cheminements de découverte de ces paysages humides
- Restaurer le réseau de mares et de fossés sur les plateaux agricoles au titre des MAE et des particularités topographiques de la PAC qui abritent une faune et une flore spécifiques (triton palmé, péloïde ponctué, rainette, libellule déprimée, pulicaire vulgaire, damasome étoilé...)
- Retrouver une bonne qualité des eaux, notamment par la restauration hydrologique des circulations souterraines
- Protéger la vie aquatique en interdisant l'usage d'herbicides et de pesticides

Par rapport aux cheminements et aux espaces publics :

- Assurer une continuité de cheminement le long de la rivière (cf : « le maillage des voies douces » et « la nature en ville ») sans imposer de nouvelles contraintes latérales et transversales à la rivière
- Multiplier les passages piétons (passerelles, bacs) pour relier les deux rives

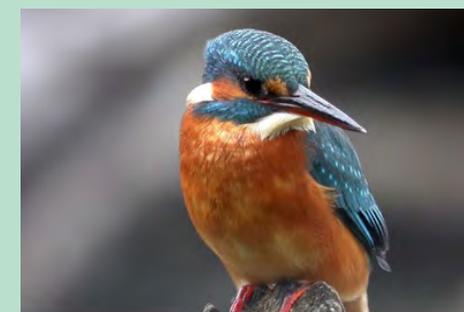
Expérience intéressante - Le Bassin de retenue de la Bièvre, à Antony



Depuis peu classé "Réserve Naturelle Régionale", le bassin de retenue de la Bièvre, situé à Antony, est un lieu d'accueil privilégié pour les oiseaux. Concrètement, ce classement – valable 12 ans – se traduit par l'instauration sur place d'une réglementation garantissant la meilleure protection possible de ces lieux. Elle inclut l'interdiction de porter atteinte aux espèces végétales et animales présentes, d'en introduire de nouvelles, de circuler hors des parcours et zones d'observation, d'exercer dans le périmètre de la réserve des activités agricoles ou sylvicoles impliquant l'utilisation de pesticides, etc.



Bécassine sourde



Martin pêcheur d'Europe



Butor étoilé



Rousserolle turtoide

Situé sur les communes d'Antony et de Verrières-le-Buisson, le Bassin de la Bièvre s'étend sur près de 6 ha. Creusé dans les années 1970, dans un but alors purement hydraulique, il a ensuite connu une évolution spontanée qui en a fait un site d'intérêt naturaliste majeur en petite couronne.

Malgré sa situation au cœur d'un environnement fortement urbanisé et sa taille qui en fait l'une des plus petites Réserves Naturelles Régionales d'Île-de-France, ce site constitue une enclave pour la biodiversité et possède une richesse écologique non négligeable. Quatre des sept habitats observés sur le site sont très mal représentés sur le département des Hauts-de-Seine et sont pour cela prioritaires dans un souci de conservation d'une diversité d'habitats naturels. Il s'agit de groupements végétaux de milieux humides qui favorisent notamment la présence d'espèces d'oiseaux remarquables. En effet, l'intérêt de la réserve est avant tout ornithologique, avec des espèces nicheuses (crèbe castagneux, martin pêcheur d'Europe...), hivernantes (butor étoilé, bécassine sourde, bécassine des marais...) et même migratrices (mouette ponctuée, rousserolle turtoide...). Des boisements humides et des roselières se sont développés sur les berges, accueillant aujourd'hui 148 espèces d'oiseaux ainsi que 206 espèces végétales, dont le plantain d'eau et le myosotis des marais, l'un comme l'autre étant très rares dans les Hauts-de-Seine.

Expérience intéressante - Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands

Le SDAGE 2010 -2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands cherche à relever plusieurs défis, allant de la diminution des pollutions ponctuelles des milieux à la protection des captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future en passant par la gestion de la rareté de la ressource en eau. Le Défi 6, qui vise la protection et la restauration des milieux aquatiques et humides, s'organise autour de plusieurs orientations :

- Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité (limiter l'impact des travaux et aménagements sur les milieux aquatiques continentaux et les zones humides, instaurer un plan de restauration des milieux aquatiques dans les SAGE, entretenir les milieux de façon à favoriser les habitats et la biodiversité, restaurer, renaturer et aménager les milieux dégradés ou artificiels...)
- Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau (décloisonner les cours d'eau pour améliorer la continuité écologique, dimensionner les dispositifs de franchissement des ouvrages en évaluant les conditions de libre circulation et leurs effets, diagnostiquer et établir un programme de libre circulation des espèces dans les SAGE, favoriser la diversité des habitats par des connexions transversales et permettent leur répartition dans un ou plusieurs...)
- Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces au sein de leur milieu (établir et mettre en oeuvre des plans de gestion piscicole à une échelle pertinente, promouvoir une gestion patrimoniale naturelle basée sur les milieux et non pas sur les peuplements, assurer la libre circulation des migrateurs amphihalins entre les milieux marins et aquatiques continentaux...)
- Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité (délimiter les zones humides et définir des programmes d'actions, protéger les zones humides par les documents d'urbanisme, préserver la fonctionnalité des zones humides, établir un plan de reconquête des zones humides...)
- Lutter contre la faune et la flore invasives et exotiques (mettre en place un dispositif de surveillance des espèces invasives et exotiques, éviter la propagation des espèces exotiques par les activités humaines...)
- Limiter la création de nouveaux plans d'eau et encadrer la gestion des plans d'eau existants (limiter de façon spécifique la création de plans d'eau, sensibiliser les propriétaires sur l'entretien de plans d'eau, établir un plan de gestion des plans d'eau...)

Le Défi 8 concerne lui le risque d'inondation, avec les orientations suivantes :

- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation (développer la prise en compte du risque d'inondation pour les projets situés en zone inondable, prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme...)
- Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues (identifier et cartographier les zones d'expansion des crues les plus fonctionnelles , prendre en compte les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme...)

- Limiter les impacts des ouvrages de protection contre les inondations qui ne doivent pas accroître le risque à l'aval
- Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a également créé un « manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau » qui vise, chapitre après chapitre, à fournir au lecteur des bases pragmatiques, techniques et scientifiques lui permettant de déterminer quelle pourrait être la meilleure solution de restauration fonctionnelle pour son cours d'eau (ou tronçon de cours d'eau), dans son contexte physique et sociopolitique particulier. Il s'adresse donc particulièrement à un public de techniciens, mais aussi de décideurs et gestionnaires désireux d'en savoir plus sur les concepts d'altération, de préservation et de restauration du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Ce manuel vise également à montrer que le choix de telle ou telle opération de restauration n'est pas le fruit du hasard mais qu'il doit reposer sur l'analyse la plus fine possible des potentialités du tronçon de cours d'eau concerné en confrontation avec l'analyse des dysfonctionnements subis.

Il existe également un Guide de prise en compte du SDAGE Seine-Normandie dans les documents d'urbanisme : pour faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) Ile-de-France, la DRIEE du bassin Seine-Normandie, en partenariat avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement (DRIEA), l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les Directions Départementales des Territoires (DDT) d'Ile-de-France ont réalisé ce guide destiné aux collectivités et aux services de l'État en charge de l'environnement et de l'urbanisme. Il a pour objectif de familiariser les collectivités avec le SDAGE, et de faciliter sa prise en compte lors de la rédaction d'un document d'urbanisme.



Le paysage des vallées de l'Yvette se caractérise par une forte présence boisée, liée en grande partie à la fermeture des coteaux par enrichissement. Ce phénomène récurant sur toutes les vallées du Hurepoix et de la Beauce est lié à l'abandon de l'agriculture sur les pentes au profit des plateaux. En conséquence, les vallées se ressemblent toutes et leurs paysages se simplifient.

Les abords des villages, qui étaient auparavant dégagés et occupés de petites parcelles pâturées, cultivées ou plantées de fruitiers, se peuplent de boisements qui encerclent aujourd'hui l'habitat. Il en résulte plusieurs problèmes :

- la lumière est moins présente dans les fonds de vallée,
- l'humidité augmente,
- les milieux naturels perdent de leur diversité écologique par uniformisation,
- les vues de coteau à coteau disparaissent et les paysages semblent s'asphyxier.

Les rares ouvertures qui persistent constituent désormais une véritable valeur pour les paysages des vallées : elle offrent des échappées visuelles qui permettent au regard de « respirer ».

Le Parc travaille activement à ouvrir de nouveau certains fonds de vallées et coteaux par des opérations de défrichements raisonnés et une gestion, notamment au travers du pâturage extensif (prairies humides des Vaux de Cernay, coteaux calcaires de Dampierre). Cependant, il faut envisager un plan d'actions coordonné : les défrichements doivent s'organiser selon des critères définis par un projet global, mettant en avant des secteurs clefs et des liaisons à maintenir ou restaurer entre différents espaces agricoles, urbains et naturels. Parmi les sites prioritaires, les confluences constituent des sites majeurs d'enjeu territorial : elles marquent la rencontre de plusieurs cours d'eau, font naître des reliefs complexes, accueillent souvent des villages.

La question de la gestion des espaces ouverts doit faire partie intégrante du projet d'ensemble : le Parc, qui possède déjà un cheptel expérimental de bovins rustiques,

travaille la piste d'une gestion en partenariat avec des éleveurs bovins ou équins pour maintenir les prairies patrimoniales. Le Parc expérimente ainsi le prêt à usage sollicitant les propriétaires pour une mise à disposition longue permettant cette politique de restauration des pâturages. Pour que ce projet soit viable, il est désormais nécessaire qu'il s'ouvre aux acteurs économiques du territoire. Cette piste pourrait par exemple aboutir à une labellisation de la filière équestre, en créant une association foncière pastorale qui met en réseau les différents acteurs du monde équestre afin de valoriser le cheval comme véritable outil de gestion des paysages (débardage, pâturage, découverte...).

Les objectifs :

- Retrouver une diversité de paysages dans les vallées
- Maintenir des espaces ouverts dans les vallées, en particulier à proximité des villes et des villages
- Enrayer la dynamique d'enrichissement des coteaux et fonds de vallées
- Retrouver des points de vue de coteau à coteau ou vers les fonds de vallée
- Retrouver des ouvertures entre vallées et plateaux
- Enrichir les espaces naturels forestiers
- Participer à la gestion de la biomasse

Les sites clefs concernés :

- Les fonds de vallée à Senlisse, Lévis-Saint-Nom, Dampierre, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Gif-sur-Yvette, Milon-la-Chapelle, Saint-Lambert-des-Bois, Châteaufort et Magny-les-Hameaux
- Les coteaux à Cernay-la-Ville, Auffargis, Lévis-Saint-Nom, Les-Essarts-le-roi, Choisel, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Châteaufort et Magny-les-Hameaux, Saint-Lambert-des-Bois

Plans guides de référence :

- *Lévis-Saint-Nom* : restaurer les espaces ouverts dans le fond de vallée et sur les coteaux

Principes d'action



La terrasse de l'ancienne maison forte de Lévis-Saint-Nom, défrichée par la commune pour mettre en valeur le point de vue historique sur la vallée. A cette occasion, le mur en pierre de la terrasse, élément de patrimoine important de la commune, a aussi été dégagé.

Par rapport à l'urbanisation :

- Faire un inventaire des points de vue anciens potentiellement intéressants à ouvrir à moyen ou long terme : les identifier sur les cartes anciennes (Cassini, Chasses du roi, Etat major...) ou les cartes postales du début du XX^e siècle.
- Définir les espaces boisés à déclasser lors des révisions de PLU pour pouvoir mener des actions de réouverture le moment venu : cela permet de bien définir les éléments de paysage à maintenir en EBC et ceux que les communes souhaitent maîtriser dans leur gestion.

Par rapport aux usagers :

- Les nouveaux espaces ouverts doivent permettre de développer des usages variés, nouveaux ou traditionnels, afin de pérenniser leur existence. Ces usages pourront être libres ou encadrés, limités dans le temps ou pas. Il ne s'agit évidemment pas de proposer des usages sur tous les espaces de réouverture ; leur fonction et leur localisation doivent être en adéquation avec les lieux de vies et les besoins identifiés au cas par cas, localement.

Par rapport aux paysages :

- Créer les ouvertures longitudinales et transversales complémentaires pour développer des réseaux de vues : pour chaque commune, définir les continuités d'espaces ouverts et les défrichements ponctuels nécessaires pour mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel.

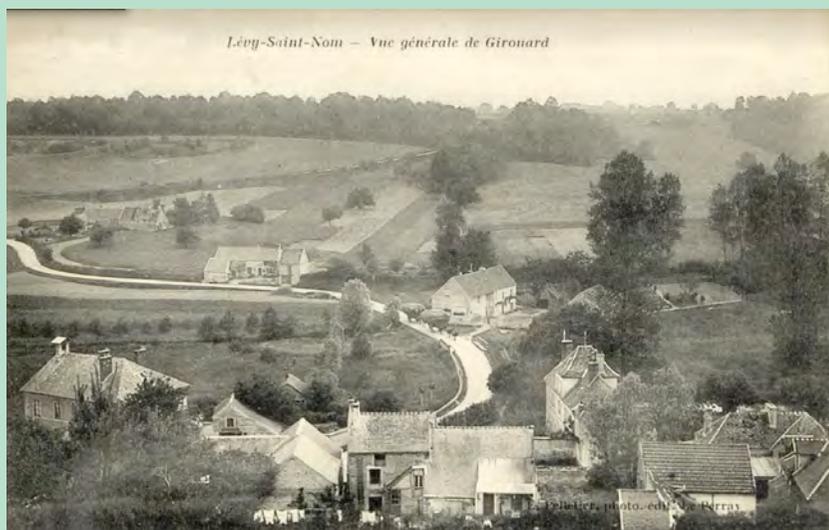


Les piémonts et coteaux de Chevreuse gérés par l'agriculture et coiffés de forêts, représentent un paysage d'une grande valeur.

Par rapport aux espaces naturels :

- La restauration écologique des pelouses sèches des coteaux passe par un débroussaillage et le maintien de milieux ouverts sur une proportion importante de la surface des coteaux. Elle est compatible avec le maintien d'une certaine quantité de broussailles éparses (arbustes épineux, genévriers), indispensables à de nombreux oiseaux et insectes. Débroussailler les pelouses, c'est aussi restaurer leur intérêt paysager. Mais des opérations ponctuelles de débroussaillage ne suffisent pas à maintenir les pelouses sèches à long terme dans un bon état de conservation. Elles doivent être complétées par des opérations de gestion courante, qui peuvent prendre la forme de fauche ou de pâturage. Le pâturage ovin ou mixte était la forme traditionnelle d'entretien de ces coteaux.
- Il s'agira donc de :
 - Réaliser ou accompagner les travaux de débroussaillage des coteaux embroussaillés, de façon à restaurer les habitats naturels les plus riches et les plus patrimoniaux.
 - Organiser et accompagner une gestion courante des coteaux pour éviter le retour des broussailles. Si possible, il s'agira d'une gestion par pâturage caprin, ovin ou mixte, idéale du point de vue de la conservation du patrimoine floristique et faunistique. Dans le cas de parcelles de taille très réduite, il est possible d'opter pour un pâturage temporaire (quelques semaines dans l'année) assuré avec du matériel mobile (clôtures électriques utilisables d'un site à l'autre). Hors période de pâturage, le site reste ouvert.

Expérience intéressante - La réouverture de la terrasse de Lévis-Saint-Nom



1900



2011

Les terrasses de l'ancienne maison forte, situées sur le coteau nord de l'Yvette à Girouard attestent d'un panorama stratégique depuis le sommet du coteau vers la vallée de l'Yvette. La commune a déjà opéré une réouverture des boisements au pied de cette terrasse afin de retrouver cette vue. Depuis ce même endroit, il est potentiellement possible de distinguer la vallée formant un long couloir et de voir jusqu'à Chevreuse.

Du point de vue écologique, le site présente un milieu sec et ensoleillé très favorable aux reptiles. La présence de la muraille est intéressante car elle offre des abris aux serpents et lézards (présence avérée de couleuvres). En cas de restauration du patrimoine bâti dans ces milieux, il faut impérativement conserver des pieds de murs non jointoyés...



La terrasse restaurée, après défrichage et nettoyage du mur en pierre.

Expérience intéressante - L'association foncière pastorale de la Haute Vallée de la Bruche

Dans les années 80, dans la Vallée de la Bruche (Bas-Rhin), les élus prennent conscience de la fermeture du paysage. En effet, la déprise agricole et l'abandon des terres ont favorisé l'enfrichement progressif du territoire, jusqu'à « enfermer » totalement les villages. La Communauté de Communes de la Haute-Bruche a donc décidé de créer une Association Foncière Pastorale (AFP), une association syndicale de propriétaires fonciers qui se réunissent pour gérer ensemble des terrains à vocation pastorale et agricole, dans des zones non constructibles au Plan d'Occupation des Sols (POS).

L'objectif est d'assurer ou de faire assurer la gestion des espaces ouverts ; l'AFP peut impliquer un périmètre et un nombre de propriétaires très variables. Ces derniers choisissent de faire exploiter leur terrain par un agriculteur locataire ou par l'association elle-même.

Le projet a reçu une mention spéciale du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, en 2008 pour les actions qui ont été menées :

- Mise en place de fermes appartenant à l'association foncière pastorale employant des éleveurs pour maintenir les espaces ouverts.
- Réouverture et gestion des pâturages communaux.
- Acquisition de nouvelles parcelles.

La concrétisation de ce projet induit les grands principes et les conséquences suivantes :

Les membres de l'AFP restent individuellement propriétaires de leurs biens fonciers. Il n'est en aucun cas question d'expropriation.

- Ventes, donations, successions... restent possibles. En cas de changement de propriété, le nouveau propriétaire entre de plein droit dans l'association.
- Le droit de chasse n'est pas modifié.
- Les travaux de remise en état sont réalisés en conformité avec le mandat reçu en Assemblée Générale des propriétaires.
- Un dégrèvement d'impôts fonciers est possible sur les surfaces incluses dans le périmètre de l'AFP.
- L'association peut bénéficier de financements (Europe / Etat / Région / Département), pour la remise en état. Une part reste à la charge des propriétaires, mais peut-être

apportée sous forme de travaux.

L'association a également réalisé un CD Rom de sensibilisation « Le paysage, c'est l'affaire de tous ! » (CD Rom interactif, Communauté de communes de la Haute Bruche, 2006), et une fiche pédagogique « L'Association Foncière Pastorale » : s'unir pour reconquérir » (fiche explicative détaillée sur les AFP, Communauté de Communes de la Haute Bruche).

Source :
Apport Paysage et la Communauté de Communes de la Haute-Bruche



Vue aérienne montrant des parcelles réouvertes autour d'un village de la Haute Bruche

1.4 LES FORÊTS JARDINÉES

Enrichir et valoriser les paysages et les milieux forestiers

La forêt couvre une très large portion du territoire des vallées de l'Yvette, située sur les coteaux, dans les fonds de vallées et sur les plateaux. Sa présence est liée à plusieurs facteurs : l'héritage des grands domaines de chasse, la présence d'argiles à meulière, impropres à la culture et donc livrées aux bois, ou encore l'abandon des pratiques culturelles sur les coteaux et dans les fonds de vallées, trop raides ou trop humides pour les modes de production contemporains.

Désormais, face aux processus de croissance urbaine des dernières décennies, elle représente l'espace de nature par excellence, bien qu'elle soit en réalité conduite et gérée de manière très maîtrisée. Elle accueille des usages de loisirs, particulièrement dans le contexte urbain de l'agglomération parisienne.

Comme l'a montré la fiche « *Les vallées éclaircies* », lorsqu'elle est issue d'un enrichissement, elle peut se révéler peu propice à la biodiversité et présenter des paysages uniformes sur les coteaux et les fonds de vallées. Il est donc nécessaire, dans certains cas, d'en réduire ponctuellement l'emprise, pour dégager des espaces ouverts plus riches et redonner une lecture des grands paysages de vallée.

Cependant, dans un certain nombre de circonstances, elle porte un intérêt paysager ou écologique qui justifie son maintien, son entretien et son enrichissement :

les forêts qui contribuent à valoriser les paysages :

- celles qui marquent des limites paysagères, comme la forêt domaniale de Port-Royal, véritable transition entre l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Parc, en occupant l'extrémité du plateau de Magny-les-Hameaux et le coteau nord de la Mérantaise ;
- les boisements qui occupent les éperons, aux confluences des vallées. Il s'agit de sites particulièrement sensibles puisqu'ils sont très visibles et signalent l'entrée de petites vallées.

les forêts d'intérêt historique :

- celles qui sont structurées par les chasses royales, comme la forêt régionale et domaniale de Port-Royal à Saint-Lambert-des-Bois et Magny-les-Hameaux ou la forêt domaniale de Rambouillet, avec leurs allées et carrefours forestiers ;

- les forêts associées aux grands domaines, comme le parc de Dampierre, le bois de Méridon, le parc de Breteuil et la forêt domaniale de Rambouillet.
- Les forêts ayant marqué l'histoire de l'art, comme la « forêt des paysagistes », reconnue pour la grande valeur des ambiances et paysages offerts, et représentés maintes fois par les peintres de l'Ecole de Cernay.
- les forêts recelant les vestiges de traditions forestières passées, comme le bois départemental de la Madeleine à Chevreuse, qui abrite encore quelques pieds cormiers qui marquaient les limites des parcelles, ou les alignements de châtaigniers greffés aux allures de têtards qui sont encore visibles dans le bois Boisseaux et de la côte brûlée à Senlisse.

Les forêts à l'écologie remarquable :

- les forêts acidophiles comme celle des Vaux de Cernay qui présentent une grande diversité de milieux associés aux chaos de grès et aux tourbières.

Les forêts permettant de gérer les risques d'inondation :

- lorsqu'elle est positionnée dans les ravins orientés nord-sud, la forêt joue un rôle majeur dans la gestion des risques en retenant les coulées de boues qui ruissellent depuis les plateaux vers les fonds de vallées.

Les objectifs :

- Valoriser et enrichir le patrimoine des forêts
- Améliorer la diversité écologique des boisements
- Lutter contre les risques de coulées de boues et les inondations

Les sites clefs concernés :

- *Les forêts de Rambouillet, de Port Royal, des Vaux de Cernay*
- *Tous les éperons des confluences*
- *Tous les vallons froids (ravins orientés nord/sud)*
- *Les parcs de Dampierre, Méridon, Breteuil*

Principes d'action



Photo : Frédéric Laura

Etang des cascades des Vaux de Cernay

Pour gérer durablement des peuplements forestiers :

Le jardinage est l'une des formes de gestion qui permet d'exploiter la forêt de manière durable. Elle conserve la structure et le climat du peuplement, tout en permettant à long terme de récolter les mêmes volumes de bois qu'avec d'autres formes de gestion.

Le jardinage ne date pas d'hier : les forêts jardinées se sont formées à partir de forêts primaires qui n'avaient jamais été complètement coupées à blanc. Aujourd'hui la forêt jardinée en tant que forêt paysanne est répandue dans les régions rurales caractérisées par un habitat dispersé, en particulier dans des zones montagneuses telles que la Forêt Noire en Allemagne, l'Emmental en Suisse, le Bregenzerwald en Autriche, ou encore en Slovénie.

Au XIXe siècle, les forestiers ont découvert la forêt jardinée. Elias Landolt, le premier professeur de sylviculture à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETH Zürich), avait été chargé par le Conseil fédéral d'établir un rapport d'expertise sur l'état des forêts d'altitude. Il écrivait :

« La forêt jardinée est celle qui a le plus d'analogie avec la forêt vierge, si du moins on n'en abuse pas (...); aussi le jardinage doit-il être considéré comme le traitement le plus naturel de la forêt. [La futaie régulière est une forme de gestion qui] convient mieux à une forêt de grande étendue, arrondie, qu'à celle qui est petite ou morcelée. »

En 1895, Landolt avait pratiquement déjà résumé l'essentiel au sujet de la forêt jardinée. Précisons que pour un bon nombre des points décrits par Landolt, la forêt jardinée doit se trouver en équilibre ou proche de l'équilibre. On peut se rapprocher d'une situation d'équilibre, ou s'y maintenir, grâce à des mesures sylvicoles appropriées. Si l'on s'éloigne trop de l'équilibre, l'automatisme biologique typique de cette forme de traitement n'est plus aussi facile à obtenir et l'on perd une partie des avantages du jardinage.

On parle d'équilibre dans une forêt jardinée lorsque le nombre de tiges présentes dans chaque classe de diamètre reste constant. Le nombre d'arbres qui entrent dans une classe de diamètre est donc identique à celui des arbres qui en sortent, sont exploités ou meurent.

Source : Andreas Zingg, Institut fédéral de recherches WSL, Dynamique des peuplements et sylviculture

Par rapport à la gestion écologique des milieux forestiers en place :

- Veiller à préserver la diversité des peuplements : diversité génétique, diversité des espèces et diversité des milieux, diversité des stades de développement.
- Développer des modes d'exploitation variés de la forêt : le bois de chauffage, le bois d'oeuvre, la chasse, l'apiculture, la cueillette ... sont autant de fonctions et d'usages possibles de la forêt, permettant de diversifier les sources de revenus autant que les ressources naturelles.
- Identifier et préserver les espèces et milieux d'intérêt écologiques remarquables ou soumis à une réglementation spéciale.
- Préserver la capacité des forêts à se régénérer naturellement ou artificiellement, avec l'aide de documents de gestion par exemple.

Principes d'action (suite)

- Veiller à l'équilibre entre espèces végétales et animales pouvant être menacées par des accidents climatiques ou une surabondance de ravageurs ou de gibier.
- Veiller à améliorer la compatibilité des fonctions de production et d'accueil du public en forêt (sentiers, définition des périodes d'exploitation, des modalités d'exploitation, information et sensibilisation...).
- Préserver la relation entre la forêt et les autres milieux : gestion de l'interface entre le milieu forestier et l'espace agricole, sylvopastoralisme, protection de la ressource en eau (études, expérimentations...).
- Ne pas négliger l'importance des milieux jouxtant la forêt : lisière, clairières, ruisseaux, mares...

Par rapport à la filière bois-énergie :

- Mettre en place une Charte Forestière de Territoire afin de permettre :
 - l'aménagement concerté (réduction du morcellement),
 - la gestion et la reconversion des peuplements,
 - interventions et travaux en forêt (réhabilitation d'espaces à vocation forestière, cahier des charges d'exploitation, remise en état après exploitation, entretiens, plantations...).
- Structurer la filière bois :
 - Soutien aux entreprises de transformation présentes sur le territoire et à leur structuration (développement de l'emploi, dynamisation de la filière par des aides à l'investissement, encouragement et accompagnement des groupements d'entreprises, de « pôles bois »)
 - Modernisation des systèmes productifs, développement de projets bois-énergie et organisation de la filière bois-énergie à l'échelle du territoire,
 - Développement des bâtiments agricoles en bois, de maisons individuelles en bois, adaptation des produits, communication sur le matériau bois et intégration dans les règlements d'urbanisme...
- Valoriser les bois locaux :
 - Promotion de l'usage du bois,
 - Développement de nouveaux modes de commercialisation et de nouvelles méthodes de mise en marché, expérimentation et mise en place de travaux de reconnaissance des propriétés mécaniques des bois, labellisation,
 - Soutien aux circuits courts, utilisation des ressources locales en matière de bois-énergie.

Expérience intéressante - Le canton Neuchâtel (Suisse)

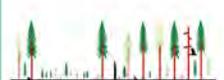
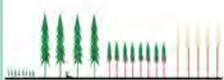
Plan d'aménagement forestier du Canton de Neuchâtel - Principes sylviculturaux

Dans son Plan d'aménagement forestier, le canton de Neuchâtel met en place des modes d'exploitation doux et respectueux des milieux écologiques, basé sur l'idée qu'une forêt complexe - en termes de mélanges, structures, microcontextes, interfaces - sera plus résistante et productive à long terme.

Il met en application plusieurs règles générales :

- Combiner les différentes utilités de la forêt plutôt que les dissocier.
- Maintenir une diversité d'écosystèmes forestiers aussi vaste que possible, eux-mêmes générateurs d'une grande variété de paysages.
- Déterminer clairement la structure visée à long terme pour chaque division ou parcelle de laquelle découle le mode de traitement à appliquer.
- Maintenir la constance dans le choix des structures visées à long terme.
- Rechercher des traitements variés qui conduisent à des forêts où se côtoient harmonieusement des futaies à structures aussi diverses que possible plutôt qu'imposer un mode de traitement unique.
- Privilégier la régénération par voie naturelle et tenir compte des chances de réalisation lors de la fixation des objectifs.
- Pratiquer des soins différenciés au sein d'un même peuplement.
- Mélangier les espèces d'arbres en veillant à ce qu'elles soient bien adaptées à la station et capables de se côtoyer sauvegarder les races locales intéressantes en les rajeunissant par voie naturelle.
- Développer la structure des lisières, des rives et des grèves boisées ainsi que l'entretien, voire même la création de clairières.
- Conserver un nombre suffisant d'arbres voués à l'accomplissement complet du cycle biologique.
- Récolter les bois en ménageant les sols et les peuplements ainsi que la flore et la faune qui y habitent.
- Procéder à des interventions régulièrement répétées plutôt que par à-coups.
- Se refuser d'imposer trop d'ordre à la forêt et la considérer comme un "système biologique en équilibre dynamique avec l'environnement, autosuffisant, extrêmement complexe, en mesure de se développer de façon autonome".

Les modèles complexes et fonctionnels de la forêt naturelle comme idéal

Forêt	← idéal →		
	Forêt irrégulière et mélangée	Forêt à 1 ou 2 strates	Forêt « industrielle »
Sylviculture	Sylviculture proche de la nature	Sylviculture simplifiée	Ligniculture
Texture (situation)			
Structure (profil)			
Sylvigénèse Structure Sous-bois Résilience	complexe irrégulière luxuriant remarquable	simplifiée +/- régulière peu développé élevée	schématisée souvent monostrate souvent absent diminuée
Multifonctionnalité protection production social biodiversité Adaptabilité Fondements économiques	+++(+) +++ +++ +++ +++ +++ A long terme	++ +++ +++ ++ ++(+) ++ A moyen terme	+ + +++(+) (+) + appauvrie, banalisée + A court terme

Expérience intéressante - Le canton Neuchâtel (suite)

Les principales structures forestières générées par la sylviculture Neuchâteloise

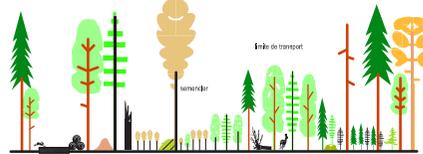
Jardinage pied par pied



Structure obtenue à long terme par ce traitement : forêt jardinée pied par pied

La forêt jardinée pied par pied peut être définie de la manière suivante : sur la même surface cohabitent, en permanence, des arbres de tous âges. La régénération est continue dans l'espace et le temps. L'aspect général de la forêt reste immuable.

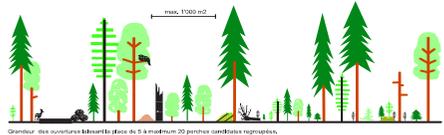
Coupe progressive



Structure obtenue à long terme par ce traitement : forêt de type régulier

Dans la forêt gérée par coupe progressive, l'ordre spatial dicte la conduite des opérations. Les peuplements sont en général juxtaposés les uns aux autres selon leur âge. Les rajeunissements débutent sur les limites de transport. L'aspect général de la forêt est extrêmement dynamique dans le temps.

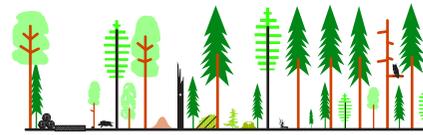
Jardinage par groupes



Structure obtenue à long terme par ce traitement : forêt jardinée par groupes

La forêt jardinée par groupes peut être définie de la manière suivante : sur la même surface cohabitent, côte à côte et en permanence, des petits collectifs d'arbres de tous âges. L'aspect général de la forêt reste apparemment immuable. Il n'y a pas, à proprement parler, de peuplements distincts les uns des autres.

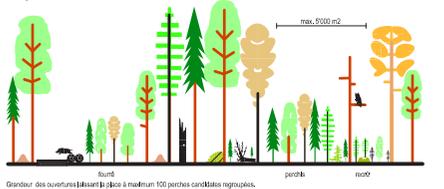
Coupe de conversion



(synonymes : coupe de différenciation; coupe jardinatoire)

Structure obtenue à long terme par ce traitement : forêt jardinée
Mode de traitement permettant de convertir une forêt de structure régulière en forêt irrégulière.

Coupe en mosaïques



Structure obtenue à long terme par ce traitement : forêt irrégulière en mosaïques

Dans la forêt irrégulière en mosaïques, il est possible de reconnaître, d'individualiser et de décrire des peuplements de dimension modeste (n'excédant pas une surface élémentaire de 5000 m²), disposés généralement de façon non contiguë. Sur la même surface se succèdent, au cours d'une vie d'arbre, un recrû, un fourré, un perchis puis une futaie. L'aspect général de la forêt est dynamique dans le temps.

Coupe sur pâturage boisé



Structure obtenue à long terme par ce traitement : pâturage boisé

Le pâturage boisé est assimilable à une structure de forêt jardinée par groupes, constituée de petits collectifs très épars, entourés de pelouses.

Expériences intéressantes - Les Chartes Forestières de Territoire

Gestion de l'accueil d'usagers en forêt - la CFT de l'agglomération rouennaise



La forêt occupe environ 9 500 hectares, soit près du tiers de la superficie de l'agglomération de Rouen. Elle est répartie sur l'ensemble du territoire périurbain avec trois grands massifs domaniaux (forêt Verte, forêt de Roumare, forêt de La Londe-Rouvray) et de nombreux autres espaces boisés, publics ou privés, plus ou moins importants. La population est très attachée à ce patrimoine forestier, ce qui s'exprime par une très forte demande des habitants pour des espaces de détente et de

loisirs : la fréquentation des forêts est estimée à près de 3 millions de visiteurs par an. L'objectif principal de la charte forestière est de faire découvrir ou redécouvrir la diversité de la forêt aux habitants et aux visiteurs de l'agglomération et, incidemment, d'améliorer l'image de l'agglomération rouennaise plus souvent associée à son passé industriel qu'à sa richesse écologique et paysagère. La charte forestière, signée le 9 avril 2005, s'est traduite par la mise en oeuvre de plus de 50 actions, dont un grand nombre liées à l'aménagement et à la promotion de ce milieu vis-à-vis des différentes catégories de publics (scolaires, jeunes, professionnels, familles, sportifs...):

- rénovation et agrandissement du parc animalier de la forêt de Roumare,
- construction de Maisons des Forêts (lieu de sensibilisation et de documentation sur le domaine de la forêt pour le public scolaire et le grand public),
- création d'une bande dessinée pour les jeunes,
- définition d'un schéma d'accueil en forêt publique (itinéraires à baliser et aménager pour le grand public),
- constitution d'une association regroupant l'ensemble des usagers de la forêt (NATUR'Normande),
- élaboration d'outils pédagogiques, d'expositions, de parcours en forêt,
- organisation d'une manifestation grand public « Tous en forêt ».

Une enquête a été réalisée téléphoniquement fin 2006 par TNS Sofres auprès de 1 573 personnes, afin de connaître leur pratique de la forêt (fréquence, but, période des visites en forêt), leur degré de connaissance des actions de la charte forestière (parc animalier, maisons des forêts, manifestation « Tous en forêt »), ainsi que leur perception de la forêt. Les résultats de l'enquête permettent de mesurer la notoriété de la forêt rouennaise et des actions de l'agglomération dans ce domaine et donnent des indications sur de futures actions à conduire, en matière de sensibilisation, d'aménagements...

Bois-énergie - Le pôle bois du Trièves



Petit territoire rural de moyenne montagne situé au sud de Grenoble, le Trièves est engagé depuis 2004 dans une démarche de charte forestière, portée par un syndicat d'aménagement regroupant 3 communautés de communes. La filière forêt-bois, 2e activité économique du territoire, est marquée par le morcellement de la forêt privée (2/3 des 27 000 ha de surface forestière), par une valorisation insuffisante du bois (bois traité localement ne provenant pas du Trièves et faible activité de la 2e transformation sur le territoire). Face à cette situation, les acteurs locaux ont élaboré et mettent en

oeuvre une charte forestière dont le projet de pôle bois constitue une action majeure et exemplaire. Reconnu pôle d'excellence rurale en décembre 2006, ce projet vise, sur un même site, à structurer la filière bois-énergie locale et à commercialiser un produit bois marqué et labellisé. Le pôle bois situé à Saint-Michel-les-Portes permettra de centraliser l'offre de bois-énergie issue des différents gisements (forêts publiques et privées, entretien de l'espace et des zones agricoles, bois déclassés sur le poste de tri, produits connexes des scieries) ; il doit comprendre :

- une unité de broyage et une plate-forme de stockage de 1 000 m² pour une capacité de 2 800 tonnes de plaquettes, approvisionnant dans un premier temps les 4 chaufferies bois et réseaux de chaleur prévus sur les 3 communautés de communes du territoire ; financée par la commune de St Michel les Portes, son exploitation est assurée par la Coforêt (coopérative forestière), en partenariat avec l'AFTBM (association regroupant les propriétaires privés), les communes forestières et l'ONF ;
- un réseau de chaleur alimentant l'unité de séchage, les bâtiments industriels et un lotissement de 20 maisons ; il est financé et exploité par Gaz Électricité Grenoble qui achète les plaquettes et vend l'énergie thermique ;
- une unité de séchage du bois et un dispositif de classement des bois d'oeuvre (outil Triomatic) apportant une plus-value aux produits issus des scieries, par le marquage CE et la labellisation des bois aux normes européennes ; tous deux sont financés et exploités par la SVBT (société anonyme regroupant 4 scieurs et la société Cogénair spécialisée dans le séchage du bois) ;
- un dispositif de mesure de la résistance des bois (appareil Sylvatest) acheté et mis en oeuvre par la Coforêt.

Au-delà des aspects techniques, le pôle bois du Trièves est l'aboutissement d'une démarche de concertation entre l'ensemble des partenaires de la filière qui conduit à une répartition claire des rôles.

L'espace agricole constitue une véritable richesse pour le territoire : sa qualité agronomique, la rareté de plus en plus grande des terres arables en région parisienne et la demande toujours croissante de qualité et de traçabilité des produits agricoles par les consommateurs sont autant de justifications pour porter aujourd'hui des projets agricoles de grande envergure. Cependant les zones de grandes cultures des plateaux correspondent à des espaces d'une plus faible diversité biologique, hormis pour certains groupes inféodés à ces espaces (oiseaux nicheurs de plaine, grands mammifères...), et surtout sont souvent dépourvus de trames permettant une connexion entre les autres espaces de la mosaïque paysagère. La mise en relation de ces espaces par des éléments structurants linéaires ou ponctuels est donc un des enjeux majeurs des plateaux. Leur mise en œuvre dépend de l'ensemble des partenaires et des acteurs (Agriculteurs, Chambre, Fédérations, Parc, Agence de l'Eau ...) et les éléments structurants sont nombreux et diversifiés : arbre signal, haie, mare, fossé, mouillère, bosquet, fourrière*, talus... Ces éléments sont par ailleurs très importants pour le développement des auxiliaires biologiques (ennemis naturels des ravageurs). Des accords existent déjà comme c'est le cas sur l'implantation des haies en milieu agricole avec la FICEVY et le Parc.

Désormais, le Plan Paysage et Biodiversité répond à ces préoccupations en développant deux concepts agricoles fédérateurs :

- Les grands espaces agricoles - Développer la richesse des éléments de paysage au service de la biodiversité
- L'agriculture de proximité - Favoriser une agriculture fondée sur le bénéfice réciproque des urbains et des producteurs

*aussi appelée tournière, la fourrière est un espace non labouré situé à l'extrémité d'un champ et permettant aux engins de manœuvrer.

Ce que dit la charte du Parc :

« L'activité agricole dépend directement de la taille, de l'agencement et du potentiel agronomique des espaces agricoles qui doivent être protégés et non-enclavés dans la trame urbaine. [...] Le projet [de charte] souhaite aussi promouvoir des démarches de qualité, notamment la conversion en agriculture biologique, trop peu développée et encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Les bosquets sur les plateaux agricoles, les haies, les alignements d'arbres, les ripisylves, sont autant d'éléments à conforter ou à implanter pour renforcer la sous-trame arborée. Pour la sous-trame herbacée, ce sont les milieux ouverts, comme les prairies ou les friches, situés en fonds de vallées, sur les plateaux ou en clairières forestières qui sont à restaurer et à préserver. »

Si les paysages des plateaux ne sont pas encore reconnus au même titre que ceux des vallées, ils représentent pourtant une véritable valeur qui mérite d'être mieux prise en considération :

- ils offrent des paysages remarquables, très ouverts, portant le regard vers le lointain,
- leur topographie très plane, parfois légèrement ondulée, donne aux horizons boisés une grande importance,
- ils évoluent au gré des saisons, des cultures et de l'ensoleillement. Leur immensité contraste fortement avec l'intimité des petites vallées,
- disséminées sur le territoire, les grandes fermes ponctuent les paysages en dressant leur silhouette trapue au milieu des plaines, rehaussées de quelques arbres ou d'un bosquet.

Ces caractéristiques fondatrices de la personnalité de ces paysages doivent être reconnues et respectées dans les aménagements au quotidien :

- en maintenant la continuité des espaces agricoles les uns par rapport aux autres, en particulier lorsqu'ils constituent des coupures d'urbanisation, comme à Châteaufort ou aux Essarts-le-Roi,
- en limitant la création de remblais et en respectant la topographie naturelle et harmonieuse des paysages plans. Les nouvelles constructions, qu'il s'agisse d'habitations, d'activités ou d'infrastructures, doivent être menées avec un soin particulier afin de préserver l'harmonie subtile des grands espaces,
- en évitant les replantations sous forme de masques. L'emploi du végétal comme « pansement vert » n'est pas une réponse satisfaisante à des aménagements peu respectueux des paysages. Les arbres et les haies qui ponctuent ça et là les plateaux doivent plutôt conforter la diversité et la richesse des paysages, en constituant des éléments de repère et en générant une économie complémentaire aux activités déjà pratiquées,
- en restaurant des lisières boisées complexes. Les horizons, qui qualifient le plus ces paysages agricoles, se présentent souvent comme des limites brutales,

réduites et simplifiées à un rideau d'arbres uniforme et opaque. Leur épaisseur, leurs strates et les essences qui les composent doivent être variées et adaptées à chacun des lieux.

Par ailleurs, les plateaux constituent aujourd'hui des espaces convoités par les habitants qui y voient des lieux d'appropriation pour les loisirs ou la détente. En effet, mêmes installés dans des villages et des hameaux ruraux, les habitants du Parc ont les exigences urbaines de l'agglomération parisienne. Il est donc très important d'accompagner et de permettre des usages au quotidien tout en gérant au mieux la pression que représente une fréquentation croissante. Pour cela, il faut créer des chemins accueillants et ombragés, organiser des haltes régulières et définir des itinéraires depuis les lieux de vie dans les vallées ou sur le plateau.

La valorisation de ces paysages ne passe pas par des replantations massives d'arbres et de haies mais plutôt par des actions ciblées sur des espaces clefs du plateau :

- Les bords de routes principales,
- Les entrées de villages,
- Les lisières urbaines des villages et des bourgs,
- Les lisières forestières.

Sources de grande diversité écologique, ces plantations apportent aussi une qualité aux paysages agricoles par l'imbrication des espaces ouverts et des espaces boisés : clairières enchâssées dans les bois, bosquets et arbres isolés en avant poste, haies prolongeant les forêts.

Cette fiche se propose de mettre en évidence la large palette d'outils à la disposition des acteurs du paysages pour valoriser les grands espaces agricoles.



Pour lutter contre le ruissellement et les pollutions :

Les bandes enherbées par exemple doivent avoir des largeurs minimales de 5 m et peuvent atteindre 20 m pour certaines fonctionnalités. Les différentes études de transferts de polluants montrent que l'efficacité croît avec la largeur du dispositif : sur une bande enherbée de 6 mètres les résultats en termes d'efficacité sont les suivants (en moyenne) :

- diminution du ruissellement de 60%,
- diminution de plus de 85% des matières en suspension,
- diminution du taux de nitrate de 45% dans les eaux de ruissellement
- diminution du taux de phosphore de 31% dans les eaux de ruissellement,
- interception de 72% des produits phytosanitaires dans les eaux de ruissellement (90% pour une bande d'une largeur de 18m).

Les objectifs :

- Lutter contre la simplification des paysages agricoles
- Humaniser les grands espaces de plateau en permettant une ré-appropriation par les habitants
- Restaurer des trames vertes vecteurs de richesse paysagère et biologique
- Redonner un sens au végétal sur les plateaux (écologique, économique, social...)

Les sites clefs concernés :

- Tous les plateaux agricoles, et en particulier les plateaux du Mesnil, de Magny, de Saclay et de Limours
- Toutes les fermes isolées, en particulier celles qui développent l'accueil du public
- Les continuités d'espaces agricoles de part et d'autre de la RN 10, au sud des Essarts et entre Châteaufort et Villiers-le-Bâcle

Plans guides de référence :

- Cernay-la-Ville : développer une palette d'outils paysagers au service de la biodiversité sur les plateaux agricoles

Principes d'action

Par rapport aux trames végétales existantes :

Inventorier le patrimoine végétal remarquable (inventaire et politique de replantation).

Entretenir ou replanter des saules blancs marquant la présence des mares agricoles.

Préserver et réintroduire des plantations arborées ou arbustives en limite de parcelles pouvant servir de repères dans le paysage, de refuges pour la faune et de ressources complémentaires pour les agriculteurs :

- Arbres isolés à la croisée des chemins
- Alignements d'arbres de haut jet le long des routes
- Alignements de fruitiers sur les voies d'accès aux fermes
- Bosquets de plein champ avec présence d'un sous-bois
- Lisières composées des strates herbacées et arbustives
- Ripisylves, bandes enherbées
- Vergers et prairies pâturés autour de villages et hameaux
- Haies arbustives en limite parcellaire ...

Par rapport aux lisières forestières :

- Encourager la diversité culturelle sur les parcelles proches des boisements et en rebord de vallée (maraîchage, agroforesterie...)
- Maintenir une bande enherbée non cultivée (5 m au moins) à la lisière des boisements
- Lutter contre la privatisation des lisières en maintenant des accès et des chemins entre forêt et parcelles agricoles sur les plateaux
- Intégrer les voies douces dans les lisières

Par rapport aux cheminements :

- Préserver et valoriser les chemins existants dans une logique d'équilibre entre dessertes agricoles et itinéraires de circulation douce
- Aménager dans l'espace agricole des cheminements et/ou pistes cyclables, accessibles aux riverains
- Aménager quelques haltes ombragées sur les itinéraires reliant les villages
- Créer des cheminements autour des villages dans l'épaisseur des lisières urbaines
- Travailler sur les micro-espaces et les délaissés

Par rapport au bâti :

- Mettre en valeur le patrimoine des domaines et des grandes fermes (murs, alignements, extensions ...) :
 - en soignant les abords des bâtiments ou des exploitations
 - en restaurant les éléments construits comme les murs, les ponts...
 - en replantant des arbres remarquables et des alignements
 - en dégagant des points de vues depuis l'espace agricole vers les constructions
- Favoriser la reconstitution de ceintures végétales autour des villages (les plantations de vergers, recréation de pâtures...)



Saules blancs marquant la présence des mares agricoles sur le plateau.

Principes d'action - Mise en valeur du paysage par le végétal

Ce photomontage met en évidence l'importance du végétal dans le paysage des grands plateaux, lorsqu'il est judicieusement positionné.

espace en creux pour la gestion des eaux

talus plantés

Travailler sur les micro-espaces et les délaissés.

Lisière végétale de Toussus-le-Noble

- rôle paysager de lisière urbaine
- rôle d'infiltration et de retenue des eaux de ruissellement
- conduite pour la production de bois

Plantations ponctuelles le long de la route

- rôle d'infiltration
- rôle paysager

Arbres fruitiers

- rôle de repère et d'ombrage sur les cheminements
- rôle économique
- rôle nourricier
- rôle écologique

Vue sur Châteaufort

Fine lisière de Toussus-le-Noble

Fermeture visuelle de la route par des plantations sur des merlons

Rond-point planté

Hangars très visibles

État actuel

État possible (Photomontage)

Exemple de replantations ponctuelles possibles, extrait du plan guide de Châteaufort

Expérience intéressante - «Voyage auprès de mon arbre», l'action des agriculteurs du PNR du Vexin français

Le PNR du Vexin français a mis en place un site internet qui met en lumière les actions menées par des agriculteurs, témoignages à l'appui : ils expliquent qu'ils ont choisi de replanter des arbres ou des haies sur leur exploitation :

- pour restaurer des cortèges d'auxiliaires protégeant leurs cultures
- pour proposer des abris au gibier
- pour produire du bois-énergie
- pour améliorer les qualités agronomiques des sols
- pour protéger les habitants face aux pollutions dans les secteurs proches de l'urbanisation

Les exploitants expliquent également le sens de leur projet, les éléments fondateurs de leurs choix : si certaines aides financières leur sont proposées (aides du PNR ou de la PAC), elles ne constituent pas leur seule préoccupation ; d'autres facteurs entrent en ligne de compte comme la volonté de préserver un paysage qu'ils apprécient, de garder l'image d'une agriculture de qualité, de protéger les riverains des pollutions.

Quelques astuces sont également révélées : planter au pied de poteaux permet de ne pas consommer de terre arable !



Des schémas ont été réalisés à partir de témoignages d'agriculteurs recueillis lors d'un voyage autour de la chaussée Jules César, sur le territoire de PNR du Vexin français en juin et juillet 2011. Ils expliquent les liens existants entre les actions des agriculteurs et les effets visibles dans les paysages.



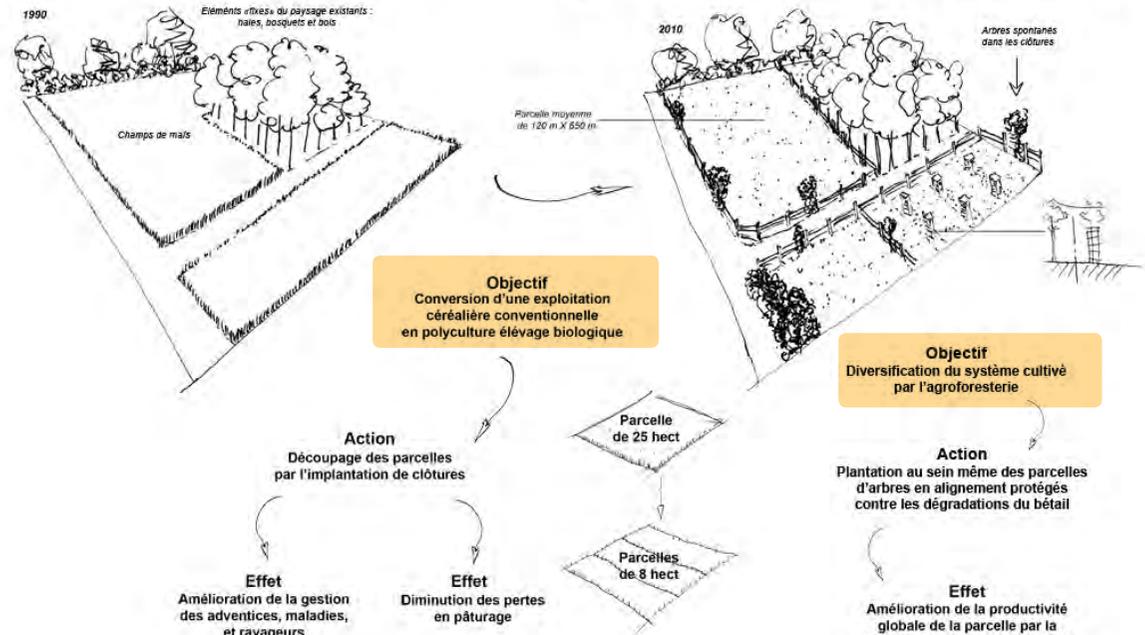
Agroforesterie : exemple de production de blé sous des noyers



Agroforesterie : exemple de maraîchage sous des pêchers

Des arbres et des haies...

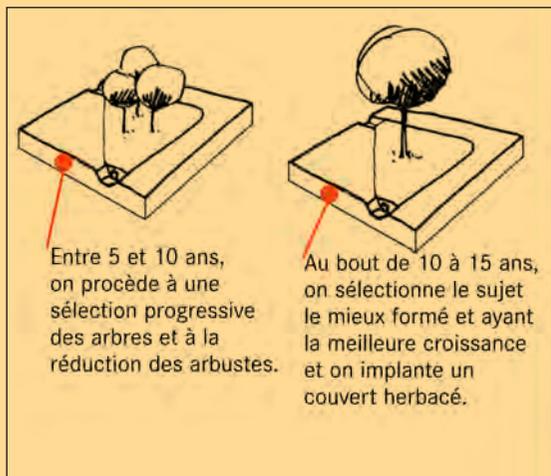
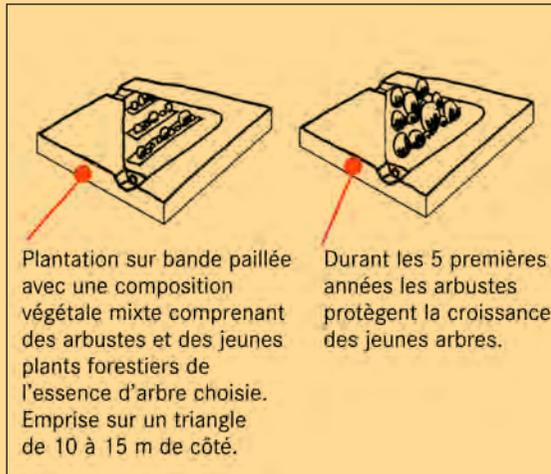
...pour créer un système agroforestier



(source : «Voyage auprès de mon arbre», PNR du Vexin)

Expérience intéressante - «Voyage auprès de mon arbre», l'action des agriculteurs du PNR du Vexin français

Procéder à la mise en place de nouveaux arbres repères :



(source : Apport Paysage)



Paysages illustrant les actions menées par les agriculteurs du PNR du Vexin : préservation des arbres et des haies, plantations de fruitiers dans les prairies...

Des arbres et des haies...

...pour diversifier l'activité agricole

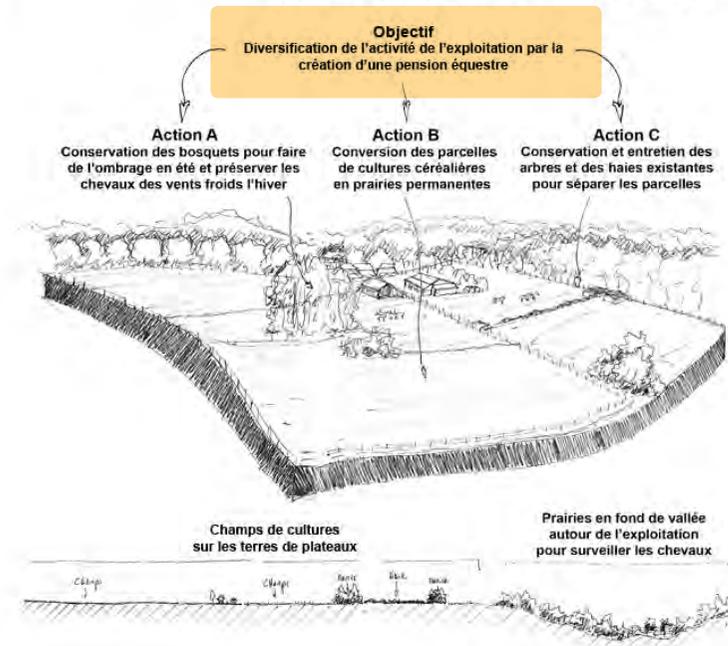
1930 - 1960
Exploitation des grands parents
Elevage de vaches laitières

1960 - 1990
Exploitation des parents
Elevage de vaches allaitantes

1990 - 2010
Exploitation du fils
Cultures céréalières

2010
Diversification de l'activité
Cultures céréalières +
Elevage de pigeonnax +
Pension équestre

Evolution de l'exploitation agricole familiale



2.2 L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

Favoriser une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des urbains et des producteurs

Aux franges de l'agglomération parisienne, le territoire des vallées de l'Yvette constitue le premier espace agricole périurbain à l'ouest de l'Île-de-France, ce qui lui confère une grande valeur : très fertiles, ces terres sont d'une richesse agronomique remarquable.

Pourtant, face à la pression urbaine que représente le besoin en logements, les terres en limite de villages ou de bourgs risquent toujours de basculer vers l'espace constructible. Les parcelles en limite de ville semblent toujours en attente d'une nouvelle extension ; parfois livrées à la friche, parce qu'elles sont trop petites, trop enclavées ou bien même par spéculation foncière, elles donnent aux constructeurs potentiels le signal d'une opportunité foncière.

Il est donc primordial de ne plus considérer ces terres comme un vide par rapport au bâti, mais comme un espace plein : plein de vie, de richesses, de productions, de lien social... Elles représentent un véritable potentiel de développement agricole de proximité : la demande toujours croissante de traçabilité et de garanties sanitaires incite les habitants à se tourner vers des marchés locaux, dont les producteurs et les modes de production sont connus. Les techniques raisonnées et biologiques sont de plus en plus réclamées par les consommateurs.

Aussi, ces terres constituent-elles une plus-value pour les agriculteurs comme pour les communes, aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle de l'entité des vallées de l'Yvette.

La préservation et la valorisation des parcelles clefs doit se structurer autour d'un projet d'« agriculture de proximité » :

- En favorisant l'implantation de nouvelles exploitations agricoles variées et complémentaires
- En mettant en réseau les différents producteurs pour créer une solidarité entre les types de productions : par exemple, le fumier peut être échangé contre une

quantité donnée de foin récolté, certaines céréales produites sur le territoire peuvent nourrir le bétail d'une autre exploitation sur le territoire...

- En établissant un marché centralisé de vente directe, là où le poids de population est le plus important (Chevreuse par exemple)
- En mutualisant l'achat de terres et de matériels.

Cette démarche peut conduire jusqu'à l'établissement de lotissements agricoles où sont organisés les espaces de production, les dessertes viaires et les cheminements, ainsi que les zones d'habitation des agriculteurs.

Les nouveaux espaces ainsi créés deviennent de véritables lieux de vie, en proposant à la fois production et commerce, loisirs et découverte, et en créant du lien social entre les habitants et les agriculteurs.

Les objectifs :

- Contribuer à la protection des terres agricoles au contact de l'urbanisation
- Mettre en place une agriculture qualitative et diversifiée en transition entre villages et grandes cultures
- Développer des circuits courts entre producteurs et consommateurs
- Encourager le développement de la production biologique



Agriculture de proximité, dans le triangle vert, où le maraîcher côtoie tous les jours les habitants voisins, consommateurs potentiels.

Pour maîtriser l'impact des pollutions automobiles sur les cultures péri-urbaines :

Certains industriels de la filière agro-alimentaire demandent dans leur cahier des charges de respecter une distance minimale entre les cultures et les routes : elle peut aller jusqu'à 250 m pour commercialiser certains produits.

L'organisation des cultures en fonction de leur proximité avec les infrastructures est un bon moyen de minimiser l'impact des pollutions liées aux routes. La gradation peut se présenter comme suit :

- bande tampon avec haie,
- bande enherbée,
- parking temporaire,
- fleurs coupées,
- fruits et légumes.

source : La France Agricole, n°3417 du 6 Janvier 2012

Les sites clefs concernés :

- Toutes les espaces agricoles fragmentés ou les parcelles de taille modeste autour des villages, et en particulier au Mesnil-Saint-Denis, aux Essarts-le-Roi, à Auffargis, à Cernay-la-Ville, aux Molières et à Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Les prairies et champs situés dans les fonds de vallées, en particulier à Dampierre, Senlisse, Saint-Lambert-des-Bois, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Magny-les-hameaux, Gif-sur-Yvette et Châteaufort

Plans guides de référence :

- Les Essarts-le-Roi : créer un pôle agricole de proximité

Principes d'action

Par rapport à l'agriculture :

- Développer un projet de territoire mettant en réseau les différents acteurs de la filière agro-alimentaire locale :
 - en aidant les producteurs à mettre en place des circuits de vente de proximité, dans les marchés locaux, les cantines scolaires, les cantines d'entreprises, dans les supermarchés locaux...
 - en favorisant les innovations en matière de filière agricole et notamment celles qui profitent de la proximité urbaine pour la distribution,
 - en aménageant des chemins et des pistes cyclables autour des exploitations agricoles, accessibles au public et proposant une découverte agrotouristique du territoire, moyens pour recréer des liens entre les agriculteurs et les consommateurs.

- Développer une agriculture de qualité, plus respectueuse de l'environnement :
 - en soutenant les reconversions vers de l'agriculture biologique
 - en favorisant une diversification des revenus agricoles (hébergements, restauration, accueil pédagogique, création d'une signalétique),
 - en développant des formes d'agriculture mixtes comme l'agrosylviculture (plantation sur une même parcelle d'arbres et de cultures, vignes et chênes truffiers ou vignes et olivettes, ...) et le sylvo-pastoralisme (gestion d'un boisement par le pâturage des moutons)
 - en soutenant les associations agricoles sociales : jardins familiaux, jardins partagés...
 - en maintenant et en replantant les structures végétales (haies, arbres isolés, bosquets) qui cadrent les parcelles agricoles et favorisent la biodiversité. Ce sont des niches écologiques qui deviennent des lieux de propagation pour la flore, mais aussi des lieux d'intérêt pour la faune (nourriture, nidification, déplacement, ...).

Par rapport aux franges urbaines :

- Définir les périmètres des espaces agricoles à préserver de l'urbanisation au titre de l'agriculture de proximité et réaliser un état des lieux de ces espaces, avec un inventaire des parcelles en friche et des propriétaires « cédants », afin de répertorier les parcelles potentiellement utilisables pour l'installation de nouveaux agriculteurs avec l'appui de la Chambre d'agriculture.

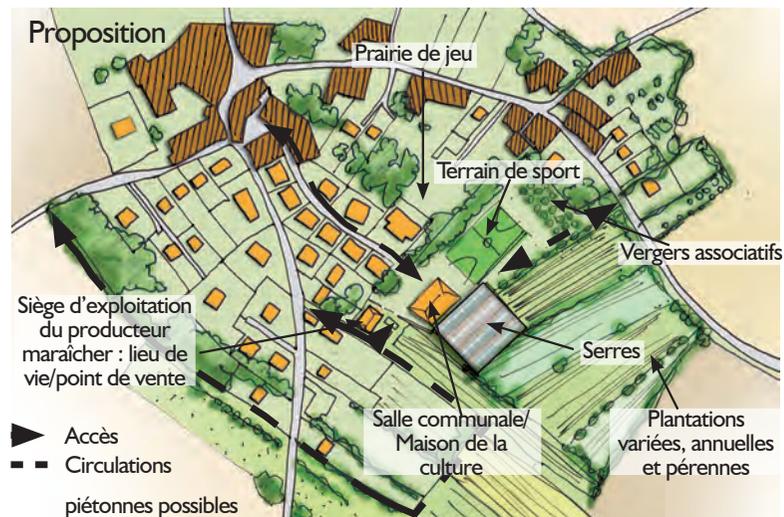
- Protéger sur le long terme ces espaces agricoles, dans les documents d'urbanisme et au besoin, pour certains d'entre eux très stratégiques, par des acquisitions foncières.

Schéma de principe d'un secteur d'agriculture de proximité dans son contexte



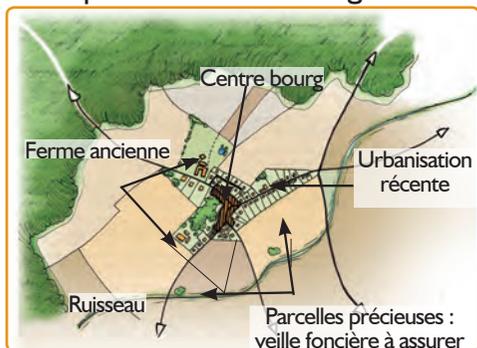
État initial

Le site d'implantation du projet correspond à un secteur agricole de grandes cultures en limite de bourg, près d'un quartier résidentiel pavillonnaire.



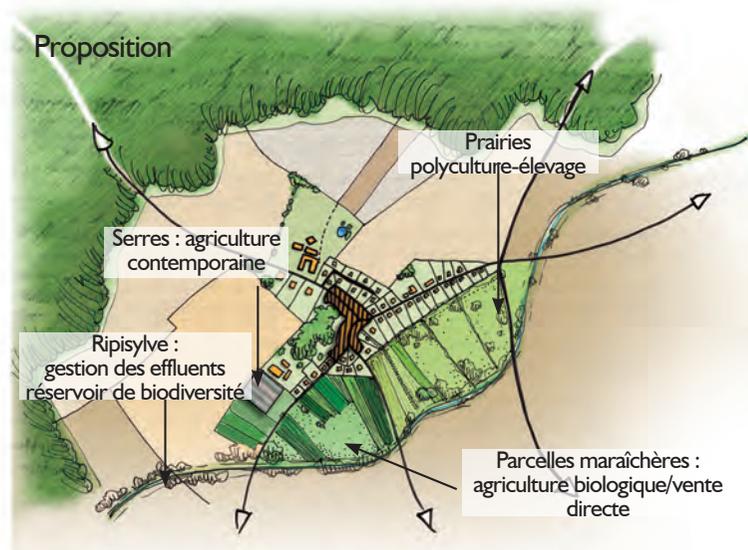
- L'agriculteur installe le siège d'exploitation à proximité des habitations, ainsi que ses serres et son point de vente, pour préserver l'aspect groupé du village.
- Un aménagement foncier permet d'adapter le parcellaire agricole en lisière du village.
- Une salle communale est associée au pôle agricole pour diversifier les usages et accueillir des habitants quotidiennement.
- La prairie existante est conservée en prairie de jeu.
- Un accès direct est percé au fond de l'impasse du quartier résidentiel.
- Une petite parcelle résiduelle demeure imbriquée dans le tissu bâti : elle deviendra un chemin d'accès au pôle agricole.
- Un chemin traverse le pôle agricole et se poursuit autour du village.

Principes d'installation de l'agriculture de proximité auprès d'un bourg et de ses extensions



État initial

Le bourg est situé en lisière de village et auprès d'un ruisseau. Le projet agricole permet à la fois de pérenniser une agriculture de proximité et d'améliorer les conditions du milieu.



- Les parcelles de grandes cultures inscrites entre le ruisseau et le bourg sont divisées pour s'adapter aux besoins maraîchers.
- La taille et la forme des parcelles prolongent le parcellaire pavillonnaire afin de lui conférer un appui paysager.
- La diversification des productions, associées à des prairies et à la ripisylve, minimise l'écoulement des effluents dans le cours d'eau.

Expérience intéressante - Exemple du Pôle agricole de proximité (SAFER)

La SAFER a rédigé une plaquette d'information à destination des communes et des agriculteurs afin de les aider à mieux comprendre ce qu'est l'agriculture de proximité et de les aider à entreprendre leur propres démarches : les fiches techniques permettent de prendre en compte l'architecture et le paysage comme élément de base et de réflexion du projet agricole ...

Les conditions préalables à l'aménagement d'un pôle agricole de proximité :

- Une emprise foncière de production suffisamment grande et sécurisée pour assurer la pérennité économique des exploitations agricoles
- Une qualité agronomique des terres compatible avec l'agriculture spécialisée
- une réglementation d'urbanisme adaptée
- des équipements spécifiques indispensables (irrigation, bâti ...)



Ferme : lieu de production et point de vente

Nouvelles plantations

Création d'un cheminement



Agence Folléa-Gautier - paysagistes - urbanistes

Illustration de principe

L'agriculture de proximité doit permettre de diversifier les sources de revenus des agriculteurs et de faciliter la relation entre les producteurs et les consommateurs, tout en accueillant des usages à destination des habitants.

Les éléments constitutifs du pôle :

• LE HAMEAU

L'ensemble des éléments bâtis est regroupé au sein d'un 'hameau' :

- Les habitations des exploitants
- Les bâtiments d'exploitation (hangar, chambre froide, lieu de conditionnement, bâtiment pour le petit élevage)
- Les éventuels équipements mutualisés (point de vente, salle polyvalente, parking, etc.)
- Les logements des travailleurs saisonniers



• LES CULTURES SOUS ABRIS

Au sein du pôle, certaines exploitations peuvent nécessiter des abris de type serre (pérenne) ou tunnel (amovible). Ces éléments ont une présence forte dans le paysage et devront être implantés à proximité du hameau, en transition entre l'espace ouvert et l'espace bâti.



• LES ESPACES OUVERTS

Ils sont constitués des surfaces d'exploitation (champs, vergers, pâtures) et des espaces non productifs (chemins, espaces verts, circulations agricoles).



petit élevage :
volailles, lapins



exploitation :
champs ou vergers



circulations

1 LES DIFFÉRENTS TYPES DE CULTURES

Un pôle est constitué de plusieurs exploitations aux productions variées dont le groupement permet d'avoir, en circuit court, une offre diversifiée. Ces différents types d'exploitations ont des besoins en surface différents ; ils génèrent aussi, chacun, un type de paysage.



- Cultures légumières

Produits : pommes de terres, carottes, oignons
Surface : 20 Ha de plein champ



- Cultures maraîchères

Produits : tomates, courgettes, radis... (diversifiés au maximum)
Surface : 4 Ha dont 60 à 90 % sous abris



- Arboriculture

Produits : fruits rouges, pommes, poires...
Surface : 7,5 Ha dont 20 % sous abris



- Cultures florales

Produits : fleurs coupées, plants
Surface : 2,5 Ha dont 20 à 60 % sous abris



Commercialisation : sur site, magasin de proximité ou paniers

Exemples de fiches techniques mettant en évidence les moyens et les conditions d'installation d'un pôle agricole de proximité. Le document explique également les conditions d'accueil du public et d'inscription dans le paysage, propose des exemples de mise en valeur des espaces non productifs, des schéma de principe des fonctionnalités, traite la question de l'implantation bâti et de l'architecture.

Expériences intéressantes

Le Triangle vert



A Saulx-lès-Chartreux, des continuités végétales structurent le paysage et améliorent la qualité des systèmes agricoles

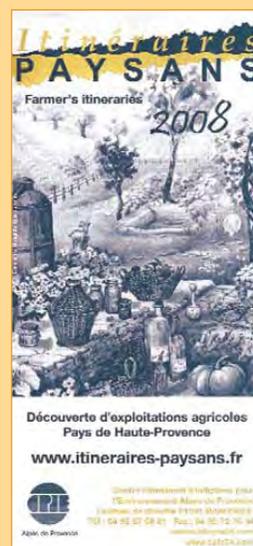
Né le 27 juin 2003 sur les communes de Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Champlan, Nozay et Villebon-sur-Yvette, le Triangle Vert s'est appuyé sur une étude, réalisée par des étudiants de l'école du Paysage de Versailles et des élèves ingénieurs de l'INRA sous la conduite du professeur André Fleury. Leur diagnostic a mis en évidence la précarité d'une agriculture encore bien présente, mais soumise à de nombreuses et fortes contraintes engendrées par sa localisation périurbaine, qui compromettent sa durabilité. Les élus locaux ont compris que l'agriculture périurbaine produit certes des denrées alimentaires, mais aussi un espace de qualité. La ville se doit aujourd'hui de le reconnaître, afin d'en assurer l'avenir et d'en garantir la pérennité, dans un souci de développement durable de l'agglomération parisienne.

C'est pourquoi ces cinq communes ont choisi de s'unir pour mieux faire reconnaître l'activité et le territoire agricoles comme des composantes essentielles de leurs projets, au titre de leur valeur économique, sociale, identitaire et paysagère, et d'engager des actions visant à maintenir ces espaces agricoles périurbains. Tous ensemble travaillent à concilier un développement harmonieux des villes et le maintien d'une agriculture économiquement viable, dans une optique de développement durable du territoire. De nombreuses actions sont conduites par le Triangle Vert et ses membres : maîtrise foncière, Itinéraires de découverte de l'agriculture, sensibilisation des enfants, opérations de nettoyage, test de techniques innovantes, protection des cultures sensibles, remise en culture des friches, travail sur les circuits courts de distribution des produits, expositions, promenades commentées etc.

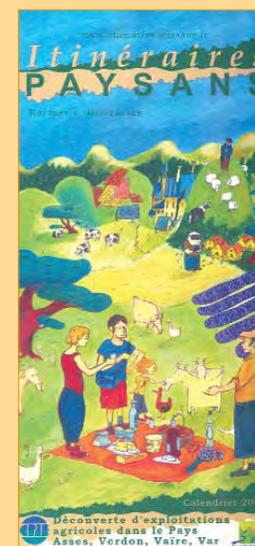
Les itinéraires paysans dans les Alpes de Haute-Provence

Les Itinéraires Paysans, conjointement imaginés par des agriculteurs et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, répondent au double enjeu de communiquer sur l'activité agricole et son impact sur le paysage, mais aussi de conforter économiquement les exploitations agricoles en valorisant leurs productions par la vente directe.

Les six producteurs engagés dans la démarche élaborent une charte et mettent en place un itinéraire sur chacune de leur exploitation, avec l'appui d'une animatrice du CPIE. Chaque itinéraire s'adresse à un groupe de 8 à 20 personnes et consiste en une balade sur les terres de l'exploitation, à la fin de laquelle est proposée une dégustation. Le paysan qui fait découvrir son exploitation s'appuie sur l'observation du paysage pour « expliquer la relation entre son propre espace, sa pratique agricole et mettre en évidence les fonctions environnementales, économiques et paysagères de son activité » (extrait de la Charte des Itinéraires Paysans). Au fil des années, le réseau gagne de nouveaux adhérents.

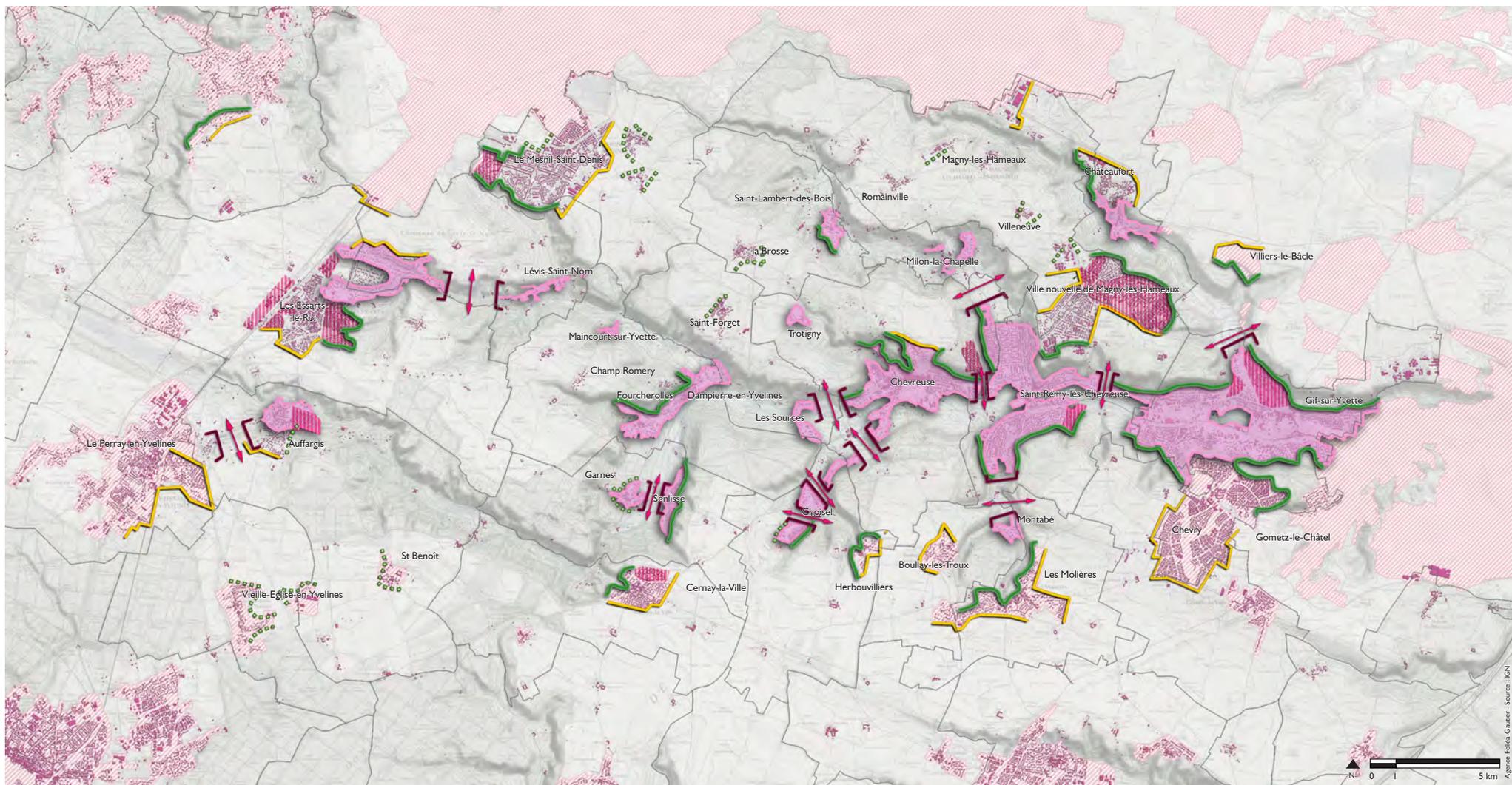


Source : Apport paysage



Exemples de plaquettes de programme des itinéraires paysans, distribuées au grand public pour faire connaître la démarche.

C. POUR UNE URBANISATION PLUS RESPECTUEUSE DE SON CONTEXTE



l'habitat aux portes de la forêt	la vallée habitée	la lisière urbaine	les quartiers puzzle
 Préserver les lisières forestières au contact des villes	 Prendre en compte le relief dans l'implantation de nouveaux bâtiments : fonds de vallées, coteaux, ligne de crête	 Faire dialoguer l'espace agricole avec la ville	 Lutter contre les coupures pour recréer du lien dans les tissus bâtis
	 Secteurs clés prioritaires : maintenir des coupures d'urbanisation en transversal de la vallée	 Favoriser les ceintures végétales des villages et des hameaux	

Les processus d'évolution des tissus bâtis ont généré des extensions urbaines qui ont répondu au besoin sans cesse plus grand de logements. Avec la prise de conscience majeure de la nécessité de construire dans un souci d'économie du sol, une nouvelle préoccupation apparaît très clairement aujourd'hui, celle du territoire. Vivre dans les vallées de l'Yvette ne signifie pas vivre n'importe où.

Les enjeux écologiques, outre la maîtrise de l'étalement urbain et des phénomènes de mitage tiennent à la fois à la gestion des lisières et des écotones et des autres matrices de la mosaïque paysagère (lisière agriculture/ville ; lisière forêt/ville). On doit travailler par coupures dans la matrice urbaine par la mise en place ou la restauration d'infrastructures vertes et bleues associées à des cheminements doux et une fonctionnalité en termes bioclimatiques (couloir d'ombre et de fraîcheur) : ces infrastructures biologiques ont pour but de faire pénétrer la nature en ville et en retour d'accéder aux espaces agricoles et forestiers depuis la ville.

Les lisières urbaines sont également des zones conflictuelles et des zones de risques ou de nuisances qui méritent d'être traitées avec une fonctionnalité propre, dotée d'une épaisseur significative compatible avec une gestion des ruissellements, des effets climatiques, des nuisances agricoles ou routières et des incivilités diverses.

Le travail sur les lisières nécessite d'intégrer des sous-trames végétales avec une bande enherbée et une strate arbustive et ce, selon une géométrie si possible non rectiligne de manière à multiplier les zones de contact.

Aussi le PPB décline-t-il quatre concepts qui permettront de défendre le caractère local de nouvelles implantations bâties :

- L'habitat aux portes de la forêt - Préserver les lisières forestières au contact des villes
- La vallée habitée - Prendre en compte le relief dans l'implantation de nouveaux bâtiments
- La lisière urbaine - Faire dialoguer les espaces agricoles avec la ville
- Les quartiers puzzles - Lutter contre les coupures pour recréer du lien dans les tissus bâtis

Ce que dit la charte du Parc :

«Promouvoir une urbanisation endogène, dynamique, sobre et de qualité : L'urbanisme endogène favorise l'implantation des nouveaux bâtiments à l'intérieur des parties agglomérées des bourgs et villages. Il respecte et s'inspire des formes bâties traditionnelles (morphologie), mais prend aussi en compte la manière dont ces entités se sont développées dans le temps (morphogénétique). Pour une intégration plus aisée, les opérations d'urbanisation d'échelle réduite, exploitant le bâti désaffecté et les « dents creuses », sont privilégiées.»

Le territoire des vallées de l'Yvette compte de nombreux villages de plateaux abrités auprès de lisières forestières. Cette position est confortable : en rebord de vallée, au contact des grands espaces cultivés, les forêts apportent l'abri nécessaire pour se protéger des vents dominants. Elle nécessite cependant une attention particulière au développement urbain : en tant qu'écotone, les lisières sont des lieux où la biodiversité est particulièrement importante ; leur simplification porte directement atteinte aux milieux écologiques. Aussi les extensions doivent-elles être encadrées de manière à préserver l'équilibre écologique du milieu.

Par ailleurs, la forêt correspond à une véritable valeur partagée qui ne peut être appropriée par un petit nombre d'habitants au détriment des autres : les lisières font partie d'un patrimoine commun qu'il convient de préserver de la privatisation.

Comme l'a montré le diagnostic, le développement contemporain des villages fragilise ces lisières en tant qu'écotones et en tant que paysage, par :

- la disparition des chemins (milieux herbacés),
- le développement de nuisances urbaines (pollution, chaleur, bruit...),
- la création de zones d'ombres qui suppriment presque complètement les espèces de lisières,
- la suppression des strates arbustives au profit du développement urbain ou agricole,
- la prolifération de plantes exogènes ...

Aujourd'hui, le Schéma Directeur Régional d'Île de France identifie les lisières comme des espaces spécifiques justifiant un travail d'urbanisme approprié : les nouvelles extensions doivent respecter un retrait de 50 mètres par rapport à la lisière forestière.

Le Plan Paysage et Biodiversité propose de développer les critères de bonne implantation bâtie à proximité des lisières, afin d'en permettre l'accès et la gestion.

Les objectifs :

- Retrouver des relations entre la forêt et la ville au travers d'espaces publics
- Enrichir écologiquement les lisières forestières
- Favoriser le développement d'une filière énergétique de biomasse à partir des exploitations forestières en accord avec les lois du Grenelle de l'Environnement et favoriser des essences forestières tenant compte des changements climatiques.

Les sites clefs concernés :

- Les communes situées auprès des forêts et en particulier les Essarts-le-Roi, Cernay-la-Ville, Dampierre-en-Yvelines, Senlis, Choisel, Magny-les-Hameaux, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Gif-sur-Yvette, Châteaufort, Saint-Lambert-des-Bois

Plans guides de référence :

- Saint-Rémy-lès-Chevreuse : affirmer l'image de nature à travers la ville

Principes d'action

Par rapport aux quartiers existants :

- Retrouver des continuités de cheminements publics entre les quartiers habités et la lisière forestière
- Aménager des accès à la forêt au travers des quartiers habités et maintenir des cheminements publics accessibles tout autour des boisements
- Réduire les emprises minérales au minimum et transposer l'espace ainsi gagné en espaces plantés
- Inciter à améliorer la qualité écologique et paysagère des limites privatives visibles depuis l'espace public : clôtures majoritairement basses, transparentes, avec une végétation caduque endogène...
- Reconstituer des lisières forestières complètes, avec une trame herbacée et arbustive
- Recréer une trame herbacée pour mettre en communication les différents espaces boisés (alignements d'arbres, jardins, squares, ...) et ainsi favoriser les échanges biologiques.
- Dégager des points de vue vers le boisement
- Encourager la (re)plantation d'essences forestières dans les jardins privés proches de la lisière :
 - en mettant en place des partenariats avec les pépinières pour produire les dites essences (production et prix préférentiels)
 - en éditant un guide des plantations en lisière (types d'essences, ampleur des développements, entretien...)
 - en intégrant dans les PLU une liste d'espèces végétales préconisées ou déconseillées
 - en encourageant le choix d'essences végétales à faible développement pour limiter l'effet de barrières verticales des haies en limite de rue

Par rapport aux quartiers à construire :

- Imposer, dans les documents d'urbanisme, un recul d'implantation d'au moins 50 mètres et ajustable en fonction du contexte : une emprise supérieure peut s'avérer nécessaire en fonction des milieux écologiques présents sur place
- Planter le bâti en peigne, perpendiculairement à la lisière pour permettre des vues à travers le bâti
- Maîtriser l'image du front urbain des lisières parcourues par des chemins ouverts au public : plantations d'alignements le long des voies, bâti en retrait permettant l'implantation de jardins en façade, hauteur des constructions inférieure à celle des arbres forestiers
- Maintenir des accès au boisement entre les nouvelles habitations par des chemins enherbés - fauchés, simples d'entretien, par exemple
- Aménager les espaces publics avec des revêtements de sols perméables (terre battue, stabilisés...)
- Cas spécifique de la bande des 50 mètres :
 - Favoriser une gestion agricole de la bande des 50 mètres afin d'éviter une progression de la forêt
 - Permettre également le développement d'usages urbains de loisirs (vergers collectifs, prairies de jeux, sentier de découverte...)

Par rapport aux espaces forestiers.

- Faire émerger une filière énergétique à partir de la biomasse issue de l'exploitation forestière
- Mettre en place une trame viaire compatible avec ces exploitations ou favoriser dans les zones inaccessibles le recours à des auxiliaires comme les chevaux de trait

Expérience intéressante - L'aménagement d'une bande de 50 mètres

Schéma de principe d'implantation de nouvelles habitations le long d'une lisière

Bande des 50 mètres irrégulière, accueillant quelques arbres isolés et buissons pour épaissir la lisière forestière
Gestion agricole possible

Agence Folléa-Gautier - paysagistes - urbanistes

Chemin de l'orée du bois passant dans la bande des 50 mètres.

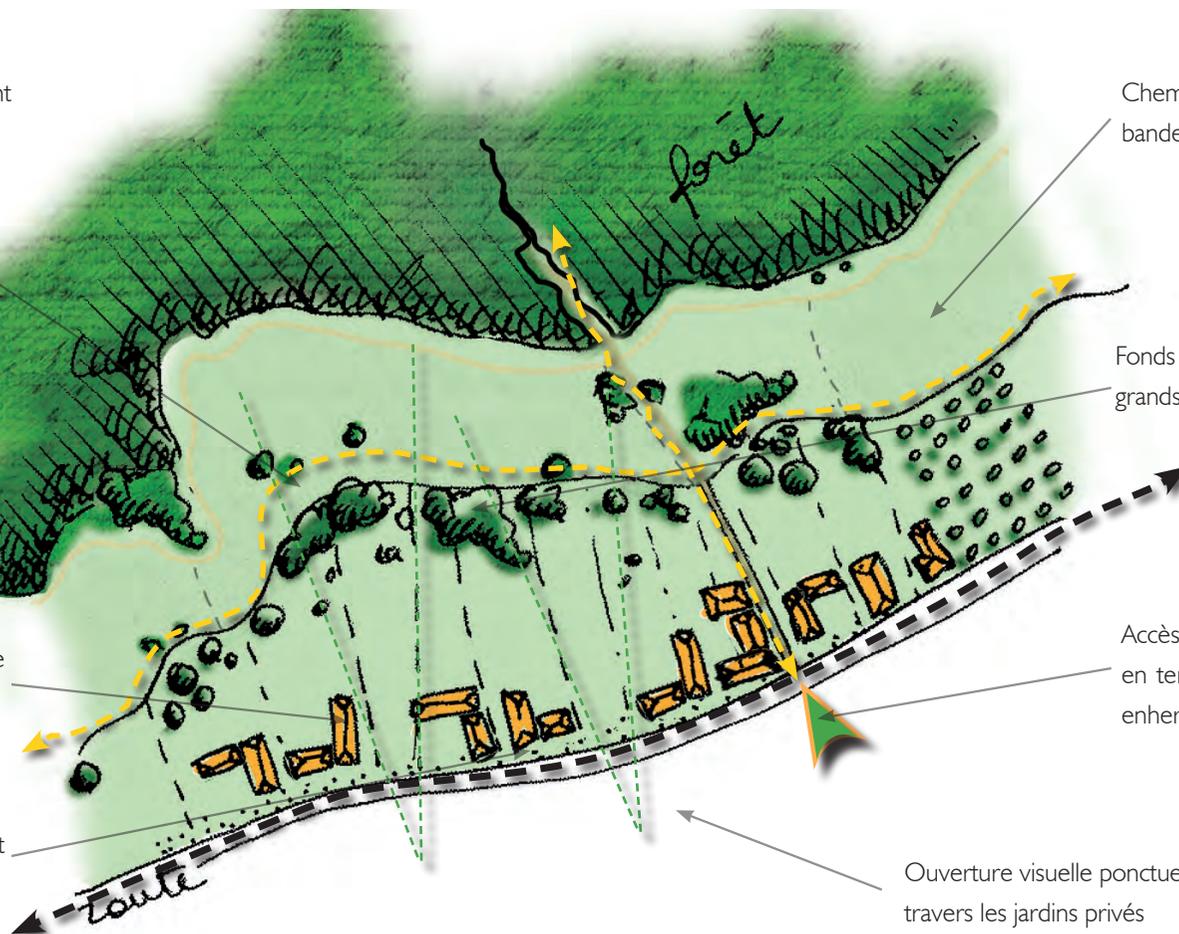
Fonds de jardins plantés ponctuellement de grands arbres

Implantation bâtie perpendiculaire à la lisière pour laisser passer le regard à travers les jardins privés

Accès à la forêt entre les jardins, par un chemin en terre battue ou en stabilisé, et aux bords enherbés

Léger recul des limites privées par rapport à la voie pour ménager un trottoir enherbé

Ouverture visuelle ponctuelle sur la lisière à travers les jardins privés



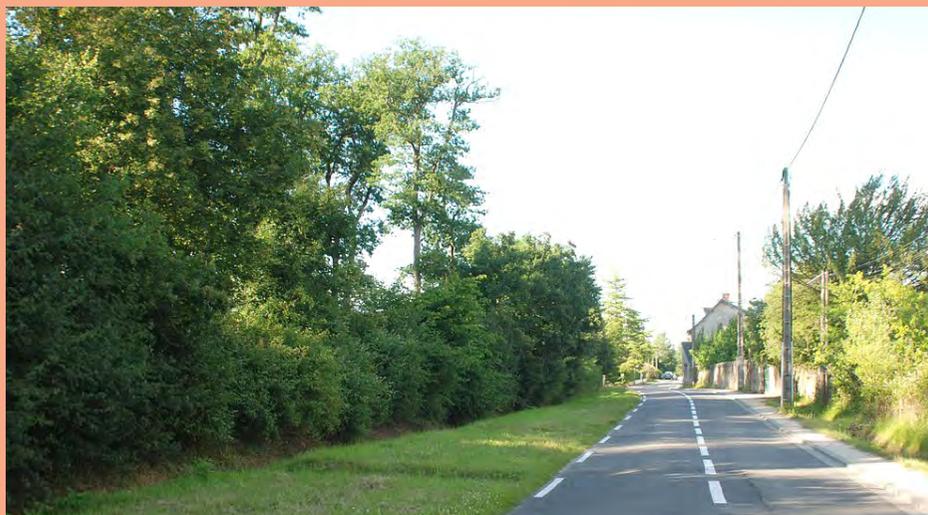
Expérience intéressante - Des relations qualitatives entre le bâti et la forêt



Commune d'Acigné :
Le quartier récemment construit est positionné en retrait par rapport à la lisière forestière, ce qui permet de préserver un accès public à la forêt et de maîtriser sa gestion.



Commune de Maisons-Laffitte :
Les jardins situés dans le quartier nommé «le Parc» sont plantés d'essences forestières, prolongeant ainsi l'ambiance paysagère du site d'implantation. La biodiversité trouve ici des continuités de milieux entre la forêt et les jardins.



Commune de Blois :
Les abords de la route sont traités différemment selon qu'ils sont en contact avec les habitations ou avec la lisière forestière. Une large bande enherbée permet d'adoucir la relation entre le quartier et la forêt. Elle demeure insuffisante pour accueillir une biodiversité importante.

Commune des Essarts-le-Roi, Saint-Hubert :
L'accès à la forêt est aménagé simplement : la route est bordée d'herbe et une barrière en bois donne accès à la route forestière royale et aux chemins de randonnée.



La qualité des paysages des vallées réside en grande partie dans la précision de leur organisation : la belle relation qu'entretiennent les espaces agricoles, forestiers et bâtis correspond à un équilibre fragile ; elle allie des espaces de densité et des espaces de respiration, des espaces de nature et des espaces urbains.

Cet équilibre révèle toute l'intelligence du positionnement de chaque élément par rapport à l'ensemble ; en particulier celui du bâti par rapport aux reliefs, aux zones inondables, aux terres les plus fertiles ou les plus ingrates. Le diagnostic a montré comment les villages ont su profiter des reliefs pour s'implanter, soit en crête, dominant la vallée, comme à Châteaufort, soit sur les bas de pentes, comme à Auffargis, soit en fond de vallée, comme à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Les pentes très raides des coteaux ont d'ailleurs généré dans certains cas des silhouettes remarquables, voire emblématiques, comme celle du coteau de la Madeleine coiffée du château médiéval qui veille sur le bourg de Chevreuse, en contrebas.

Les extensions urbaines successives ont parfois gommé cette logique d'implantation. Pour préserver cette lecture des bourgs clairement visible aujourd'hui encore sur le territoire, les futures constructions doivent tenir compte de cette logique qui perdure.

Pour perpétuer la justesse et l'équilibre fragile des paysages de vallées et pour continuer de leur donner du sens, il n'est pas question d'urbaniser de façon uniforme les fonds de vallées, les coteaux et les crêtes.

Il est nécessaire de faire des choix :

- choisir un positionnement précis par rapport au relief et au site d'implantation d'origine : les extensions doivent prendre place dans une logique à long terme soucieuse de l'économie des sols. Les extensions doivent se positionner au plus près du site bâti d'origine. Dans le même temps, la commune doit mener une politique de réhabilitation des tissus anciens pour redynamiser les centres.
- choisir des formes de parcellaire adaptées : les coteaux mettent en évidence le bâti de façon très visible. Les extensions les plus ordinaires deviennent particulièrement sensibles lorsqu'elles apparaissent comme les vitrines du village. La présence de jardins en lanières étroites, plantés de grands arbres en fond de terrain, garantit une relation visuelle et écologique plus douce entre le bâti et le relief. En pied de pente, le parcellaire peut être plus compact et l'habitat plus dense et plus élevé.
- choisir jusqu'où l'on urbanise : la personnalité d'un village tient souvent au fait qu'il est clairement dissocié du village voisin. Or, dans les vallées, la tentation est grande d'urbaniser au fil de la route, en fond de vallée ou tout au long du coteau. Pour garantir la cohérence du village, il est essentiel de définir les limites d'urbanisation : les coupures sont des respirations indissociables des espaces urbanisés, à prendre en compte dans la conception des documents d'urbanisme.



Le site bâti remarquable de Chevreuse, avec son village groupé en pied de coteau et le Château de la Madeleine en crête.

Les objectifs :

- Maintenir un développement urbain modéré
- Valoriser les silhouettes remarquables et les repères architecturaux
- Respecter la cohérence urbaine initiale des villes et des villages
- Préserver les continuités paysagères et écologiques des coteaux
- Préserver les coteaux non urbanisés

Les sites concernés :

- *Tous les groupements bâtis situés dans les vallées ou sur les coteaux, en particulier Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Gif-sur-Yvette, Dampierre, Lévis-Saint-Nom, Senlisse, Milon-la-Chapelle, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Forget, Châteaufort, les Essarts-le-Roi, Maincourt-sur-Yvette, Choisel, Auffargis*
- *Tous les secteurs de coteaux non bâtis ou les coupures d'urbanisation à préserver, en particulier à Senlisse, Auffargis, Choisel, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Lévis-Saint-Nom et Gif-sur-Yvette.*

Plans guides de référence :

- L'ouverture des paysages de Lévis-Saint-Nom (retrouver des vues pour mieux apprécier le site de la confluence et l'organisation du village)
- Le centre-ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Intention de projet : affirmer l'image de nature à travers la ville)

Principes d'action

Au préalable :

- Identifier les sites bâtis d'origine des villes et des villages
- Dans les documents d'urbanisme, définir précisément les coupures d'urbanisation, notamment le long des routes : zones à préserver de l'urbanisation, limites de constructibilité, grands parcs, jardins et friches ...
- Privilégier les zones déjà urbanisées pour les extensions urbaines en tenant compte de la structure urbaine existante dans l'implantation et la volumétrie des nouvelles constructions (dents creuses, augmentation des surfaces à construire, reconversion de bâtiments en friche...)

Par rapport aux crêtes :

- Préserver les silhouettes bâties
- Préserver les ouvertures visuelles sur la vallée depuis les voies publiques en maintenant des « trouées » entre les constructions.

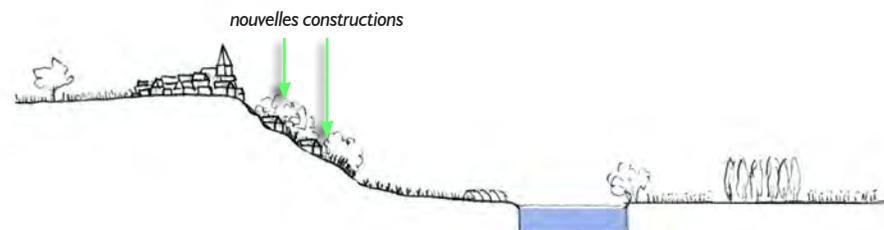
Par rapport aux coteaux :

- Maîtriser l'altitude de construction et la hauteur du bâti sur les pentes
- Préserver une forte présence végétale dans les jardins,
- Favoriser un parcellaire en lanières,
- Organiser les constructions le long des courbes de niveau,
- Créer des cheminements perpendiculaires aux courbes de niveaux, ruelles ou escaliers qui révèlent la pente et offrent des vues spectaculaires sur les vallées
- Préserver les ouvertures visuelles sur la vallée depuis les voies publiques en maintenant des «trouées» entre les constructions en aval de la rue.

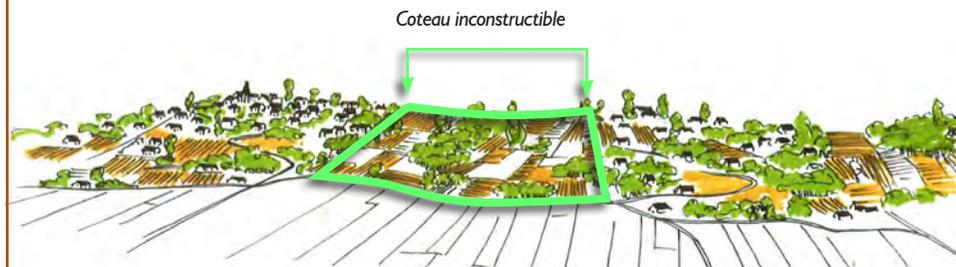
Par rapport aux piémonts et fonds de vallée :

- Définir des limites strictes d'urbanisation par rapport à la route
- Créer des ouvertures et cheminements vers la rivière
- Multiplier les traversées de la rivière

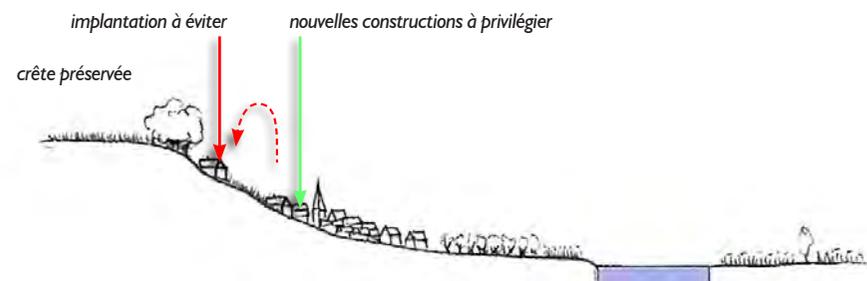
Situation 1 : Les villages de crête - cas de Châteaufort



Situation 2 : Les villages de coteau - cas d'Auffargis



Situation 3 : Les villages de piémont ou de fond de vallée - cas de Saint-Rémy-lès-Chevreuse



Expérience intéressante - Le guide paysage et urbanisation du Lot-et-Garonne

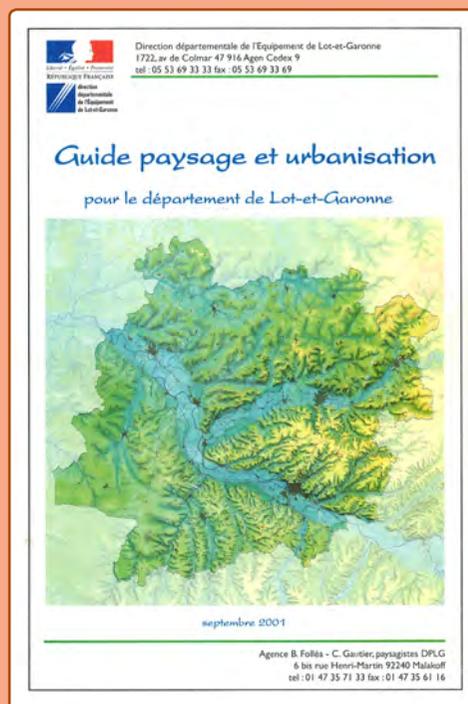
La direction départementale de l'équipement du Lot-et-Garonne s'est dotée, en 1999, d'un « Guide paysage et urbanisation » qui définissait pour chaque type de paysage, des propositions en vue d'établir une « politique de vigilance » sur l'ensemble du département.

Ce document, qui répondait au besoin de maîtriser l'étalement urbain dans un contexte de très forte consommation des terres agricoles, propose :

- une définition des typologies bâties en fonction du relief,
- des préconisations de développement bâti par rapport au relief.

Le guide propose, dans chaque cas de figure, une liste d'incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement. Dans le cas des villages-butte, par exemple, il préconise :

- le maintien de la densité urbaine sur la butte en préservant la silhouette construite (maîtrise des constructions et du choix des matériaux)
- l'inconstructibilité des abords immédiats de la butte,
- l'aménagement de promenades-bébelvédères sur la ligne de crête,
- la valorisation de l'espace agricole autour de la butte par la plantation de haies arbustives ou d'arbres d'alignements
- l'inconstructibilité le long des routes d'accès,
- la création de petites zones constructibles (hameaux) à l'écart du village



Guide paysage et urbanisation édité en 1999.



Exemple de Bouglon, village-butte installé en crête, dont la silhouette remarquable doit être pérennisée par une urbanisation soignée et une gestion des boisements de coteaux régulière.

Les paysages urbains contemporains se caractérisent souvent par des relations durcies entre les nouveaux quartiers d'habitation et les espaces agricoles ou naturels voisins : les lotissements récents, qui se sont construits sur d'anciennes terres agricoles, bien souvent sur les plateaux, ont profité de surfaces importantes et nues, sans aucun arbre ni aucune haie pour se raccrocher, apposant aux grandes cultures des fronts bâtis et des jardins privatifs standardisés. Au cours de ces opérations immobilières, l'espace privé a été privilégié, aux dépens de l'espace public, plus coûteux en termes de création et de gestion.

S'ils ont répondu aux attentes des particuliers pendant plusieurs décennies, désireux de devenir propriétaires d'un logement individuel et d'un petit jardin privatif, ces quartiers souffrent aujourd'hui d'une image banalisée : l'architecture répétitive et systématique de ces nouveaux fronts bâtis, leurs clôtures industrielles et leurs haies monospécifiques banalisent les paysages bâtis et agricoles.

Derrière cette situation se cachent de nombreux conflits d'usages : les nouveaux habitants sont confrontés à des pratiques agricoles qu'ils n'avaient pas anticipées (épandages, traitements chimiques, engins mécaniques bruyants...), tandis que les agriculteurs éprouvent plus de difficultés à accéder à leurs parcelles et subissent la proximité des fonds de jardins (dépôts de déchets verts et autres de l'autre côté des clôtures...).

Le développement des communes doit désormais prendre en compte ces nouvelles problématiques en anticipant les extensions avec des programmes plus exigeants, proposant des espaces de transition à vocation d'équipement inclus dans l'emprise des futures opérations. C'est ce que le Plan de Paysage et Biodiversité appelle les lisières urbaines. A l'image des ceintures de vergers et de prairies qui bordaient anciennement les villages, la lisière urbaine devient cet espace de transition où s'organisent des usages urbains et ruraux qui rassemblent les habitants et les agriculteurs.

Elle permet d'enrichir la relation entre les espaces bâtis et les espaces agricoles et complète l'action menée en faveur de l'agriculture de proximité :

- elle maintient des espaces ouverts en lisière des villes et des villages
- elle associe des plantations d'arbres, de vergers ou de haies dans le prolongement des continuités écologiques agricoles
- elle restaure la cohérence du réseau hydrographique sur les plateaux en participant à la gestion des inondations
- elle offre de nouveaux chemins et espaces de loisirs pour tous
- elle offre par son épaisseur un espace tampon vis-à-vis des nuisances et des risques.



Exemple d'une ceinture végétale maintenue autour d'un village de l'Aube, constituée de petits vergers et de plantations de jardins.

Les objectifs :

- Organiser les limites de la ville en relation avec l'espace agricole
- Pérenniser la vocation agricole des grands espaces ouverts en évitant le morcellement des parcelles
- Créer des espaces de transition où se mêlent usages urbains de loisirs et production agricole.
- Développer des lieux de convivialité

Les sites concernés :

- *Les franges des villes comme Magny-les-Hameaux, le Mesnil-Saint-Denis, les Essarts-les-Roi, Auffargis, Cernay-la-Ville, Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse.*
- *Les ceintures végétales des villages et hameaux comme Brouessy, Gomberville, Rodhon et le Mousseau (le Mesnil-Saint-Denis), la Brosse, Le Mesnil-Sevin, Saint-Benoît et les Brûlins.*

Plans guides de référence :

- *Saint-Rémy-lès-Chevreuse : des limites visuelles et physiques adoucies entre le centre et l'espace naturel et agricole.*

Principes d'action

Par rapport aux franges urbaines existantes :

- Créer des espaces de transition aux fonctionnalités diversifiées comme les espaces de loisirs (cheminements doux), la gestion des risques (fossés de récolte des eaux de ruissellement) ou la production agricole (vergers, jardins)
- Maintenir ou restaurer des ceintures végétales autour des villages
- Planter l'espace réservé de la lisière avec un choix d'espèces locales
- Maîtriser les clôtures et les implantations urbaines au contact de la lisière
- Créer des cheminements et des pistes cyclables avec des ouvertures sur l'espace ouvert agricole
- Relier par de nombreux chemins cette lisière aux espaces publics de la ville
- Développer des activités de loisirs en liaisons avec les quartiers riverains (terrains de sports, ferme équestre, promenade, jeux,...)
- Créer des espaces publics jardinés à vocation sociale et pédagogique : jardins familiaux pour les riverains sans jardins ou vergers collectifs pour les associations
- Utiliser ces espaces pour la rétention, la dépollution et l'infiltration des eaux pluviales.

A l'occasion de la construction de nouveaux quartiers, prévoir des emprises suffisantes en limite de terrain pour aménager des lisières urbaines :

- En identifiant dans les documents d'urbanisme, les espaces ouverts à vocation agricole ou à destination d'espaces publics potentiels
- En réservant des espaces non constructibles d'au moins 30 mètres de large en limite d'urbanisation (dans la zone urbaine)
- En programmant dans ces espaces des équipements à destination des habitants, agriculteurs ou non.

Par rapport à l'agriculture :

- Encourager les agriculteurs à différencier leurs modes d'exploitation sur le pourtour des villages et des bourgs.

Plantations ponctuelles le long des chemins

Création de cheminements piétons en interface d'espace agro-urbains

Mise en valeur des cours d'eau



Photomontage de principe

Expérience intéressante

Le projet de Document d'Orientation et d'Objectif du SCoT de la communauté de communes du Pays de Limours

Dans son projet de Document d'Orientation et d'Objectif, la communauté de communes du Pays de Limours met en place des orientations prescriptives et des recommandations pour lutter contre l'étalement urbain.

Parmi les propositions qui sont faites, il est préconisé d'initier des franges de protections entre fronts bâtis et éléments paysagers majeurs.
(Il est ici question de fronts bâtis récents de type pavillonnaire, et non des fronts bâti anciens.)

L'objectif principal est de prévoir à court, moyen et long terme l'évolution du territoire bâti de chaque municipalité en prenant en compte l'interaction entre le front bâti et la présence d'un élément paysager majeur[...].

Cet objectif est considéré au regard des relations entre :

- un front bâti et un paysage remarquable pour favoriser l'avènement d'une véritable relation de qualité entre les deux entités. L'unité paysagère remarquable doit être en priorité préservée et servir à affirmer l'identité du bourg. **Une zone tampon spécifique est à initier entre les deux afin d'assurer une transition cohérente (verger, potager, haie ...).** (cas 1)
- un front bâti et une route principale pour «prendre en compte l'incidence de la proximité d'une route principale par rapport à un bourg. (cas 2)
- un front bâti et une zone d'activités pour limiter les nuisances liées à la proximité d'une zone d'activités par l'instauration de bandes de protection (prairie naturelle pérennes fauchées une fois par an par exemple) à l'échelle du paysage environnant et si possible en connexion avec les corridors biologiques existants (ex : les boisements limitrophes). (cas 3)



Cas 1 - Vergers et potagers sont susceptibles d'assurer des transitions entre espaces construits et espaces cultivés.



Ligne de front bâti

Bande boisée de protection associée à un chemin piéton de tour de village

Parcelle agricole

Axe routier majeur



Bande boisée



Alignement



Prairie fleurie

3.4 LES QUARTIERS PUZZLES

Lutter contre les coupures pour recréer du lien dans les tissus bâtis

Le diagnostic a mis en évidence le problème récurrent des coupures dans le territoire des vallées de l'Yvette.

Ces coupures sont principalement liées aux formes urbaines imposées par les constructions de lotissements et de quartiers à l'accès limité. Apposés aux quartiers anciens, ils n'entretiennent que peu de lien avec le village ; ils sont construits en cul-de-sac, ou développent des réseaux de rues compliqués où l'unique accès est également le chemin de la sortie ; ils ne sont pas reliés aux espaces de nature environnants et affichent une structure bâtie tournée sur elle-même, posée dans le territoire comme une pièce de puzzle autonome.

Ce type de constructions a pour conséquence de créer des quartiers dortoirs, d'où la vie est absente la presque totalité de la journée. Cela fragilise le dynamisme des petits commerces centraux qui ne sont pas connectés aux extensions, et favorise les déplacements en voiture, même pour des trajets très courts.

Aussi, l'un des grands objectifs du Plan Paysage et Biodiversité est de recréer des perméabilités dans les tissus bâtis en restaurant une trame urbaine facilement praticable (cf. « Le maillage des circulations douces ») et des relations entre les quartiers récents et les quartiers plus anciens.

Les objectifs :

- Lutter contre les coupures à l'intérieur des tissus urbains constitués
- Dynamiser les centres-bourgs par une meilleure relation avec les quartiers d'habitation
- Développer des voies douces et des circulations simples entre les différents quartiers

Les sites concernés :

- *Tous les lotissements, quartiers résidentiels et zones d'activités, en particulier à Auffargis, les Essarts-le-Roi, le Mesnil-Saint-Denis, Cernay-la-Ville, Magny-les-Hameaux et Gif-sur-Yvette*

Plans guides de référence :

- Les Essarts-le-Roi : construction d'une extension urbaine en relation avec le tissu bâti existant

Principes d'action



Sente traversant le tissu bâti de Lévis-Saint-Nom, rejoignant la route d'Yvette et la rue du Prieuré.

Au préalable :

- Identifier, restaurer et protéger l'ensemble du réseau des sentes et chemins communaux : à l'occasion de la restauration des sentes, veiller à maintenir des vieux murs en l'état avec leur végétation naturelle (fougères...)

Par rapport à la trame urbaine :

- Dans les documents d'urbanisme, mettre en place des orientations d'aménagement afin d'anticiper la construction de nouveaux quartiers : prévoir la qualité des espaces publics, les liaisons avec les centres et les commerces, les cheminements et des voiries ouvertes sur les autres quartiers.
- Développer une trame d'itinéraires entre les centres de vie (centres-villes, gares, écoles, mairie, place publique,...), les espaces verts, les ensembles d'habitations en aménageant sur les rues ou voies existantes des parcours confortables et sécurisés pour les piétons et les cyclistes. Il s'agit de relier les pôles de vie entre eux mais aussi de les traverser pour désenclaver certains quartiers souffrant d'isolement.

Par rapport aux fractures urbaines :

- Réduire les effets de coupures des grandes infrastructures ou des voies ferrées et les rendre plus urbaines en revalorisant les franchissements piétonniers, en réduisant et construisant les délaissés aux abords des infrastructures, en créant de nouveaux franchissements.

Par rapport aux centralités :

- Aménager et affirmer les centres urbains comme points forts de la trame paysagère ; revaloriser les espaces publics autour des bâtiments phares ou le long des artères commerçantes, inciter au développement des commerces de proximité, privilégier ces centres pour l'implantation de nouveaux équipements administratifs ou culturels, rechercher la qualité du cadre architectural et du traitement des espaces ouverts.
- Mailler les nouveaux quartiers de rues traversantes qui rejoignent les centres, en évitant impérativement les culs-de-sac et en formant des boucles qui incluent les centres dans les trajets quotidiens.
- Développer des chemins et sentes reliant les quartiers neufs aux centres anciens pour permettre un accès direct, à pied ou à vélo, déconnecté des rues pour un usage plus confortable et sécurisé.

Principes d'action (suite)

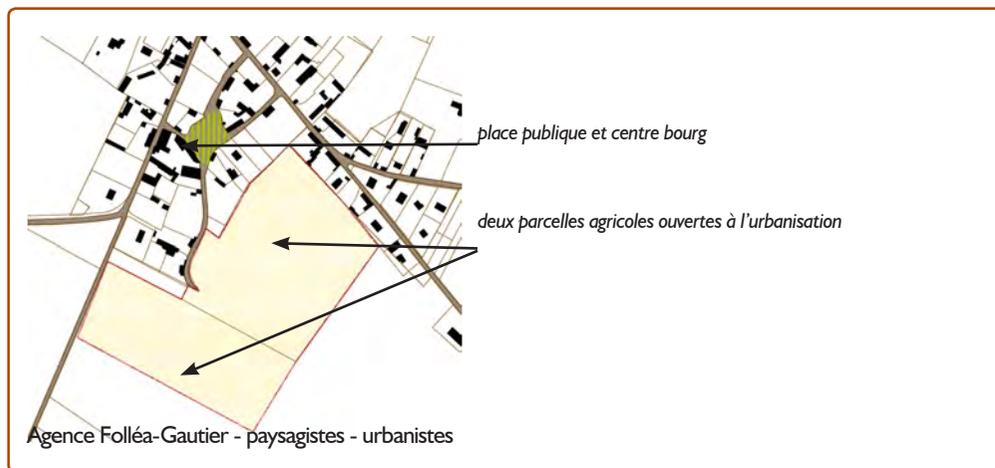
Par rapport aux transports en commun :

- Développer les transports en commun inter-quartiers et dans le centre (tram, bus, navette, transport à la demande...)
- Proposer des locations de vélos en centre-ville (exemple des vélos électriques de la future Maison de l'éco-mobilité)
- Faciliter les déplacements en vélo entre les quartiers périphériques, le centre et les gares en ralentissant la vitesse des automobiles à 20 ou 30 km/h.

(cf. fiche 4.1 «L'espace public partagé» en complément de cette fiche)

Principes d'action - Schéma d'un nouveau quartier

État initial



Éviter

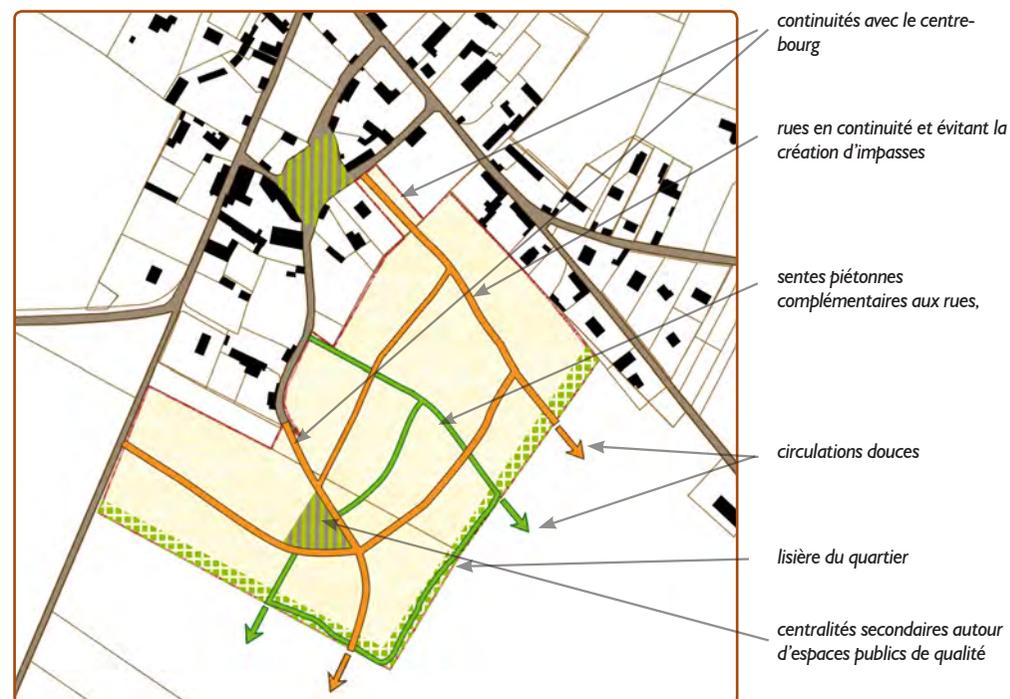


Organisation de la voirie au gré des opportunités foncières et absence de vision globale :

Système de voirie propre à chacune des deux opérations de lotissement (une par parcelle agricole) :

- rues en boucle ou en « cul de sac » créant des quartiers repliés sur eux-mêmes et excluant toute continuité viaire vers de futures extensions urbaines ;
- absence de circulations douces, qui incite à privilégier l'utilisation de la voiture ;
- absence d'optimisation des liaisons vers le centre-bourg.

Préferer



Structuration et hiérarchisation du réseau viaire selon une vision globale et à long terme :

- Conception du réseau de voies nouvelles prenant en compte des enjeux à l'échelle du village plutôt que d'une seule opération de lotissement ;
- Anticipation du développement ultérieur et du besoin éventuel de prolonger les voies nouvellement créées ;
- Prise en compte et facilitation des déplacements non motorisés ;
- Hiérarchisation des nouveaux espaces urbanisés s'appuyant notamment sur la création d'espaces publics.

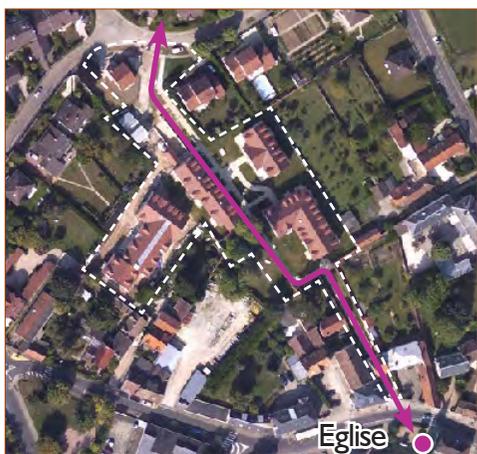
Expériences intéressantes - Cas de densifications dans le Parc et à Saintes (Charente-Maritime)



Le sentier de l'église s'appuie sur les murs anciens en limite de parcelle voisine, le Mesnil-Saint-Denis.



Accroche du sentier sur la rue de la Croix au Beau, au nord, le Mesnil-Saint-Denis.



Vue aérienne du site, le Mesnil-Saint-Denis



Plan cadastral du projet du Mesnil-Saint-Denis

L'opération, située en coeur d'îlot, met en lien le centre-bourg et des zones pavillonnaires. La grande qualité du projet du Mesnil-Saint-Denis est d'avoir désenclavé le site par une longue voie piétonne à l'échelle du bourg. Les espaces publics ont été pensés pour permettre une traversée du quartier à pied, en toute quiétude. Du point de vue de l'aménagement, un travail soigné a permis de faire coexister les murs en meulière existants avec des espaces enherbés et des plantations d'arbres à petit développement, si bien que la voie semble avoir toujours existé. Le projet a nécessité l'acquisition du terrain par la commune, par négociation à l'amiable et procédure de préemption (pour une partie du terrain). Les propriétaires ont été largement impliqués dans la démarche.

Dans le cas de Saintes, c'est tout un réseau de sentes qui a été percé dans le tissu ancien, afin de rendre perméable le quartier et de desservir des parcelles en lanière. L'espace public très contraint est aménagé avec beaucoup de justesse, en jouant sur les perspectives et les transparences, avec une grande attention portée à la qualité des matériaux et à l'éclairage. L'opération a nécessité une acquisition au cas par cas et à l'amiable par deux Sociétés d'Economie Mixte et la commune, avec implication des propriétaires. Le quartier est situé dans un secteur sauvegardé et une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

source : «Monter une opération d'urbanisme dense», PNRHVC



Venelle de desserte d'une parcelle donnant accès aux logements individuels, Saintes.



Plan cadastral du projet de Saintes

Expérience intéressante - Le quartier Beauséjour à Pacé

Pacé se situe dans l'agglomération rennaise, près de la RN 12. La commune connaît une croissance inévitable et une pression foncière à laquelle la municipalité veut réagir en mettant en place une politique urbaine cohérente de longue haleine. La ZAC Beausoleil s'inscrit dans le schéma communal de développement urbain, initié dès 1996, qui pour objectif majeur de porter attention aux relations avec le centre ancien. Le projet est donc largement structuré par différentes typologies de circulations automobiles et douces, qui se déclinent ainsi :

Source : CAUE 45
Projet Philippe Madec



Trame globale du projet, très maillée et connectée aux réseaux existants.

- Les rabines
Les rabines sont de larges allées plantées de plusieurs rangées parallèles d'arbres de très hautes tiges. Présentes historiquement sur le territoire de Pacé, elles en constituent une caractéristique significative, à la fois urbaine et paysagère. L'architecte a choisi de structurer la partie urbanisée de la ZAC de Beau-Soleil à partir de cette logique de rabines. Les trois principales rabines sont orientées Est-ouest/Ouest. Leur largeur variable, d'environ trente mètres constitue une césure conséquente dans la partie bâtie. Elles servent de support aux cheminements piétons et de vecteur à la récolte des eaux pluviales.
- Les allées piétonnes
Les rabines sont croisées par des allées piétonnes,



Détail du maillage parcellaire et viaire.

orientées Nord-Sud qui constituent avec elles un maillage piétonnier de l'ensemble de la ZAC.

- Les voies principales
Les voies automobiles ne constituent pas les éléments structurants principaux ; elles remplissent essentiellement une fonction de desserte et de transit. L'ensemble de la ZAC est desservi par quatre voies majeures : deux Nord-Sud et deux Est-ouest/Ouest
- Les voies secondaires
Tout un réseau de voies secondaires se cale à l'intérieur du réseau des voies principales. Ce sont des voies à dimension résidentielle qui jouent avec la dimension paysagère et se transforment à la rencontre des rabines ou à l'approche des vallées, se plient pour devenir rue de hameaux, sinuent le long des vallées, s'élargissent en cours urbaines etc.

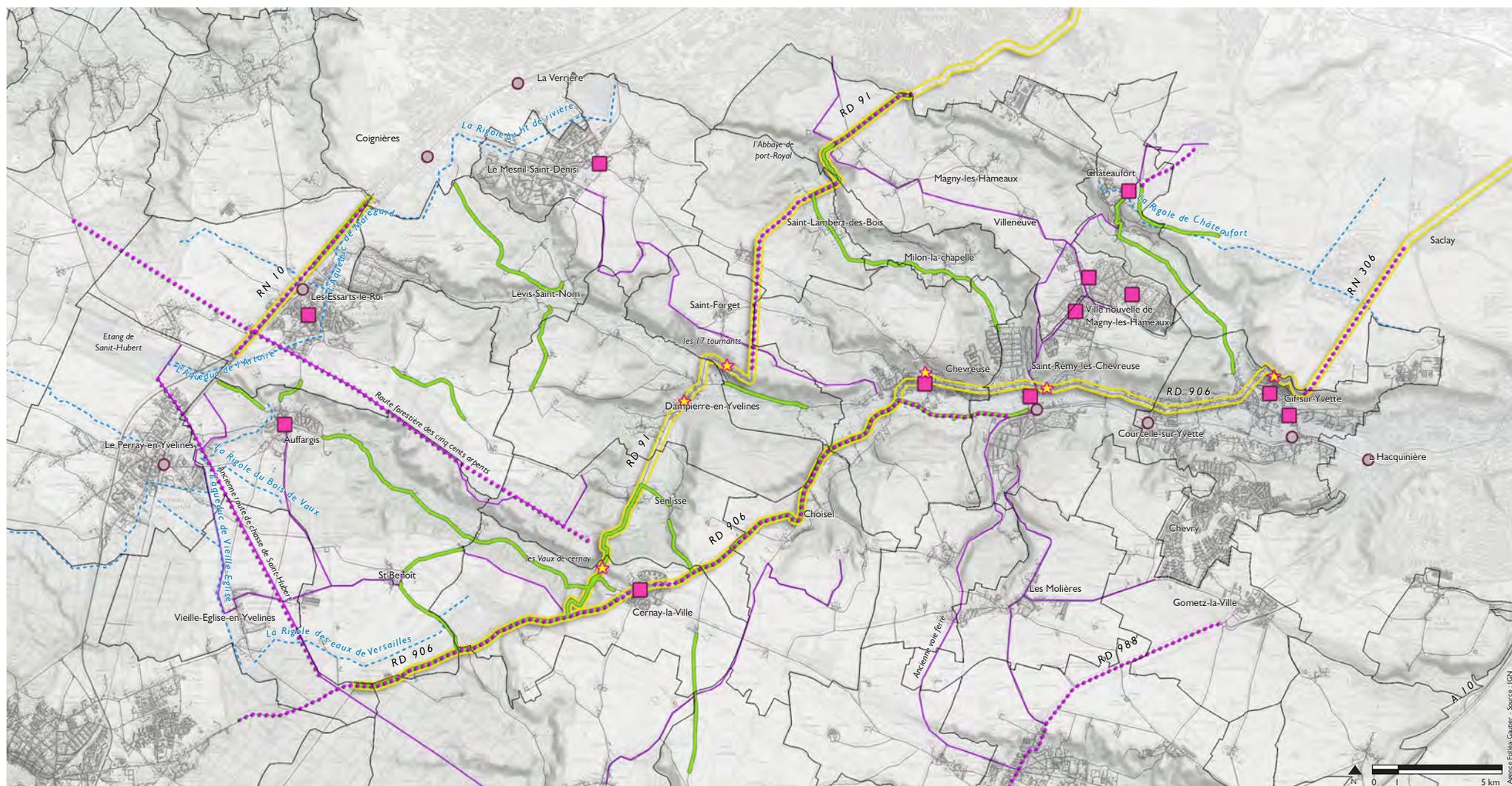


Rencontre entre une rabinne et une rue.



Grande variété d'espaces publics parcourables pour relier les différents quartiers.

D. POUR UNE PLUS GRANDE SIMPLICITÉ DE DÉPLACEMENT AU QUOTIDIEN



les tracés historiques	l'espace public partagé	le maillage des voies douces	les routes paysages
<ul style="list-style-type: none"> Faire émerger les tracés anciens de routes et de chemins pour mieux comprendre les paysages Faire émerger les tracés anciens des rigoles pour mieux comprendre les paysages 	<ul style="list-style-type: none"> Aménager les espaces publics en faveur du piéton et y développer des mobilités variées. Valoriser les espaces publics liés aux gares SNCF 	<ul style="list-style-type: none"> Déployer des réseaux de circulations douces dissociés des axes automobiles passants 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaitre et préserver les routes de qualité ouvertes sur le grand paysage Secteurs clefs prioritaires : les itinéraires de découverte (RD91 et RD906) Secteurs clefs prioritaires : éléments remarquables sur les itinéraires de découverte

Le Parc travaille activement à diversifier les offres de déplacements alternatifs à la voiture. Ce travail primordial doit s'accompagner de plusieurs mesures concernant à la fois les infrastructures et l'aménagement des espaces publics. Les infrastructures viaires du territoire peuvent être vues à la fois comme des nuisances ou comme des atouts selon leur traitement et leur intégration dans leur environnement. Les grandes voies routières sont des coupures biologiques et quelquefois hydrauliques qui nécessitent des adaptations pour le transit faunistique et la gestion des eaux de ruissellements. C'est notamment le cas dans les contextes de proximité de zones humides où des flux migratoires de certaines espèces existent à certaines périodes de l'année et nécessitent des ouvrages de franchissement adaptés.

Les infrastructures constituent également des atouts pour des installations végétalisées longitudinales et des traversées : c'est le principe des routes paysages et des couloirs biologiques qui peuvent leur être associés.

Tout comme pour la construction bâtie, la reconnaissance des caractéristiques spécifiques du territoire est un préalable à tout aménagement, afin qu'il respecte lui aussi l'authenticité locale.

Aussi, le Plan Paysage et Biodiversité propose de développer quatre concepts qui détaillent ces différentes notions :

- L'espace public partagé - Favoriser des mobilités variées dans l'espace public des centres-bourgs
- Le maillage des voies douces - Déployer des réseaux piétons dissociés des axes automobiles passants
- Les tracés historiques - Faire émerger les tracés anciens pour mieux comprendre les paysages d'alternance plateaux/vallées
- Les routes paysages - Reconnaître et préserver les routes de qualité ouvertes sur le grand paysage

Ce que dit la charte du Parc :

*« S'engager pour des infrastructures de transport respectueuses de la biodiversité et du paysage »
L'ensemble des déplacements est abordé de manière globale et coordonnée à l'intérieur du Parc et en relation avec les pôles urbains extérieurs. [...] Les déplacements intérieurs et extérieurs au Parc en voiture s'expliquent par le déficit d'emplois locaux mais aussi et surtout par la faiblesse des infrastructures de transports alternatifs. C'est pourquoi une véritable politique de développement de transports alternatifs à la voiture individuelle est mise en œuvre notamment par les communes et les communautés de communes, et déclinée dans leurs documents d'urbanisme. »*

4.1 L'ESPACE PUBLIC PARTAGÉ

Favoriser des mobilités variées dans l'espace public des centres-bourgs

La mise en place des principes de développement durable a permis une prise de conscience importante pour les espaces urbanisés, et en particulier pour les centralités : la place du piéton est primordiale et doit être restaurée, afin de lutter contre le « tout voiture » et apaiser le cadre de vie quotidien. Plusieurs réponses à cette demande croissante ont été formulées dans l'aménagement de l'espace public : création de pistes cyclables, développement de transports en commun, de sites propres, de voies douces...

Cependant, il faut prendre garde au corolaire de ce type de démarche : le découpage de l'espace public en zones réservées. Les usages se juxtaposent, justifiant des aménagements nombreux, surchargés de mobiliers et de dispositifs de sécurité, ce que n'autorisent pas les centres anciens de taille modeste comme ceux des vallées, par exemple.

Aussi est-il préférable d'envisager l'espace public comme un espace partagé, où les usages, nombreux, trouvent leur place et cohabitent les uns avec les autres. Pour cela, les aménagements très sobres sont relativement ouverts et unitaires, dégagés du mobilier superflu, tout en respectant l'image rurale des villages (cf. « La nature en ville »). En incitant les usagers à partager un même espace, l'aménagement conduit aussi à réduire la vitesse des automobilistes et les piétons à être plus vigilants, tandis que chacun peut évoluer sans entrave.

Les objectifs :

- Permettre aux différents usagers de cohabiter dans l'espace public
- Redonner sa place au piéton dans tous les aménagements d'espaces publics centraux

Les sites concernés :

- Toutes les communes, et en particulier *Les Essarts-le-Roi, Cernay-la-Ville, Auffargis, le Mesnil-Saint-Denis, Chevreuse, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Magny-les-Hameaux, Châteaufort et Gif-sur-Yvette*
- Tous les abords des gares

Plans guides de référence :

- *Saint-Rémy-lès-Chevreuse* : redonner sa place au piéton dans les espaces publics centraux



Centre ancien de Dampierre, soigneusement aménagé.

Par rapport à l'exigence de qualité :

- Valoriser la place du piéton dans l'espace public :
 - en créant des places semi-piétonnes carrossables et en les aménageant de manière unitaire
 - en employant des matériaux nobles (pierre de taille ...) et un mobilier discret
 - en réalisant des ménagements sobres qui respectent l'authenticité des lieux
- Respecter la topographie du site en jouant subtilement avec le nivellement et en travaillant finement le fil de l'eau

Ce parti pris permet de donner aux automobilistes le sentiment de traverser une "zone piétonne" et non une route, ce qui provoque une diminution de la vitesse.

Les piétons sont eux prioritaires dans cet espace et le partage avec les autres usagers comme les cyclistes.

Attention

Il faut toujours garder à l'esprit l'importance du confort de la marche : les aménagements ayant pour but de compliquer l'itinéraire de la voiture (coussins berlinois, chicanes...) ont également un impact très néfaste sur le confort des piétons. Ils sont donc contre-productifs.

Par rapport au stationnement :

- Désengorger les quartiers centraux des voitures en diminuant les places de stationnements et en rétrécissant les chaussées
- Proposer des stationnements en poches, à proximités des centres et des commerces, pour favoriser les déplacements à pied sur les courtes distances et dans les centres. Les aménagements doivent permettre de retrouver une perméabilité des sols et des ambiances champêtres par la biais de plantations adaptées (cf. «La nature en ville »)
-

Par rapport aux transports en commun :

- Développer les transports en commun inter-quartiers et dans le centre (tram, bus, navette, transport à la demande...)
- Proposer des locations de vélos en centre-ville (exemple des vélos électriques de la future Maison de l'éco-mobilité)
- Faciliter les déplacements en vélo entre les quartiers périphériques, le centre et les gares en ralentissant la vitesse des automobiles à 20 ou 30 km/h.

(cf. fiche 3.4 «Les quartiers puzzles» en complément de cette fiche)

Principes d'action - Illustration

La RD 938 à Saint-Rémy-lès-Chevreuse : une traversée de ville actuellement trop routière mais potentiellement confortable pour les piétons :



Le projet se fonde sur :

- une réduction visuelle de la chaussée, et lorsque c'est possible, une diminution de sa largeur à 6 mètres,
- un élargissement des trottoirs,
- une suppression du mobilier superflu,
- un choix de matériaux confortables pour la marche,
- un nivellement doux qui unifie les espaces automobiles et piétonniers.

Le projet proposé met également en valeur le patrimoine bâti grâce :

- à un traitement des sols avec des matériaux nobles comme la pierre,
- à la sobriété de l'aménagement qui préserve le caractère rural du bourg.

La traversée du bourg est marquée par des matériaux disparates et des espaces piétons peu praticables.

La petite place en longueur devant l'église est un endroit potentiellement appropriable pour les habitants.



Cet aménagement permet également de donner aux automobilistes le sentiment de traverser une "zone piétonne" et non une route, ce qui provoque une diminution de la vitesse de conduite. Les piétons sont eux prioritaires dans cet espace et le partage avec les autres usagers comme les cyclistes. La matérialisation des trottoirs se fait par des plots en pierre qui empêchent le stationnement sur la place.

Expérience intéressante - La requalification de centres-ville

Redonner sa place au piéton dans les espaces publics centraux, principes d'actions :

- Création de placettes urbaines
- Traitement uniforme de la chaussée en matériaux de qualité (type pavage) en donnant la priorité aux piétons plutôt qu'aux voitures. Effet ralentisseur sur la circulation (sans coussin berlinois, ralentisseur, bandes rugueuses...), grâce à un vocabulaire piétonnier des aménagements et non plus routier.



Exemple positif du centre de Dampierre.



Exemple positif du centre de Gensac, en Gironde.

4.2 LE MAILLAGE DES VOIES DOUCES

Déployer des réseaux de circulations douces dissociés des axes automobiles passants

Le maillage des voies douces est un concept qui dépasse largement le simple cadre urbain. Pour développer des itinéraires alternatifs à la voiture, il est essentiel :

- d'une part, d'établir un Plan de Déplacements Urbains comme préalable à toute démarche, afin de proposer un cadencement de transports en commun efficace
- d'autre part, de rééquilibrer les itinéraires circulables à pied et à vélo entre les vallées et les plateaux.

En effet, alors que les vallées cumulent un grand nombre de voies, pédestres ou carrossables, les plateaux sont très peu desservis.

Il est donc nécessaire de construire progressivement des liaisons douces, piétonnes et cyclables, déconnectées des réseaux viaires, et ceci pour plusieurs raisons :

- les routes du territoire sont pour une grande part des routes paysages. Leur emprise ne permet pas d'y adjoindre une piste cyclable, ni d'y réaliser des aménagements trop importants (cf. Fiche « Les routes Paysages »).
- le trafic important que connaît le territoire rend les routes assez peu confortables pour les autres usagers ; le bruit et la pollution sont des facteurs réellement problématiques lorsque se développe un usage fréquent des circulations douces le long des routes.

Ce principe simple de maillage s'applique autant en milieu urbain, par la protection et le développement des sentes et des chemins, que dans l'espace agricole, en proposant quelques itinéraires bien définis de village à village, reliant les lieux de vie et d'activités.

Les objectifs :

- Permettre des déplacements sécurisés et confortables à pied ou à vélo
- Lutter contre l'usage systématique de la voiture
- Simplifier les itinéraires quotidiens pour encourager les déplacements à pied ou à vélo
- Améliorer la mobilité des personnes dans leur environnement proche
- Associer les voies douces à la trame verte et bleue

Les sites clefs concernés :

- *Toutes les communes et en particulier le long des itinéraires suivants :*
 - du Mesnil-Saint-Denis à Chevreuse,
 - des Essarts-le-Roi à Senlisse,
 - de Saint-Hubert à Auffargis et Vieille-Eglise-en-Yvelines,
 - de Cernay-la-ville à la Celle-les-Bordes,
 - de Saint-Rémy-lès-chevreuse à Limours via l'ancienne voie ferrée et via les Molières,
 - de Montigny-le-Bretonneux à Magny-lès-Hameaux et Saint-Rémy-lès-Chevreuse,
 - de Châteaufort à Magny-lès-Hameaux et Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Plans guides de référence :

- Châteaufort : le passage de la piste cyclable le long de la rigole

Principes d'action



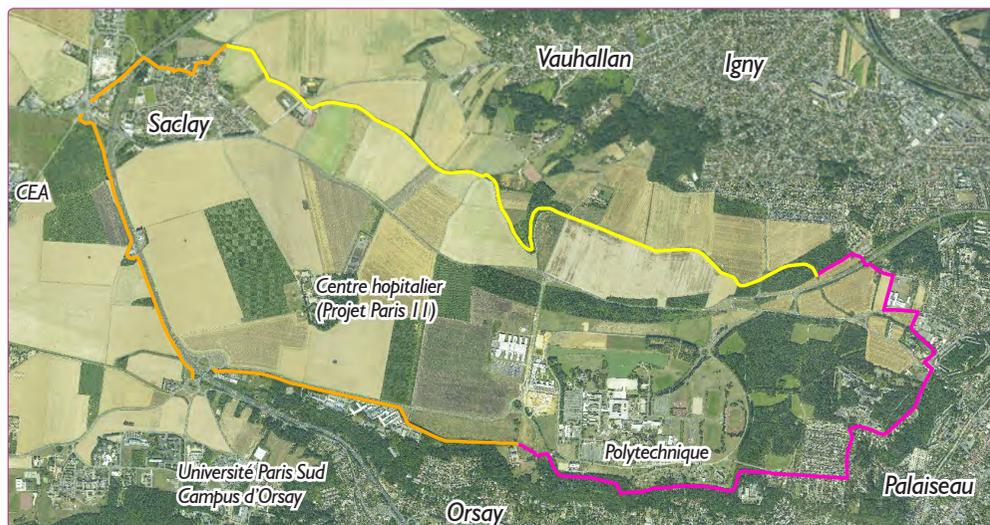
Au préalable :

- Identifier et développer des itinéraires connectant les lieux de vies entre eux
- Proposer des itinéraires déconnectés des routes

Par rapport aux bords de l'eau et aux ouvrages :

- Créer des chemins ombragés et des haltes régulières
- Baliser les itinéraires afin de faciliter leur identification et gérer les effets induits par une forte fréquentation sur les espaces traversés (gestion des déchets, des abords des exploitations...)

Expérience intéressante - La boucle cyclable et pédestre du plateau de Saclay



Légende

- Tronçons existants
- Surface goudronnée
- Surface grave
- Projet (5 km)



0 250 500
m

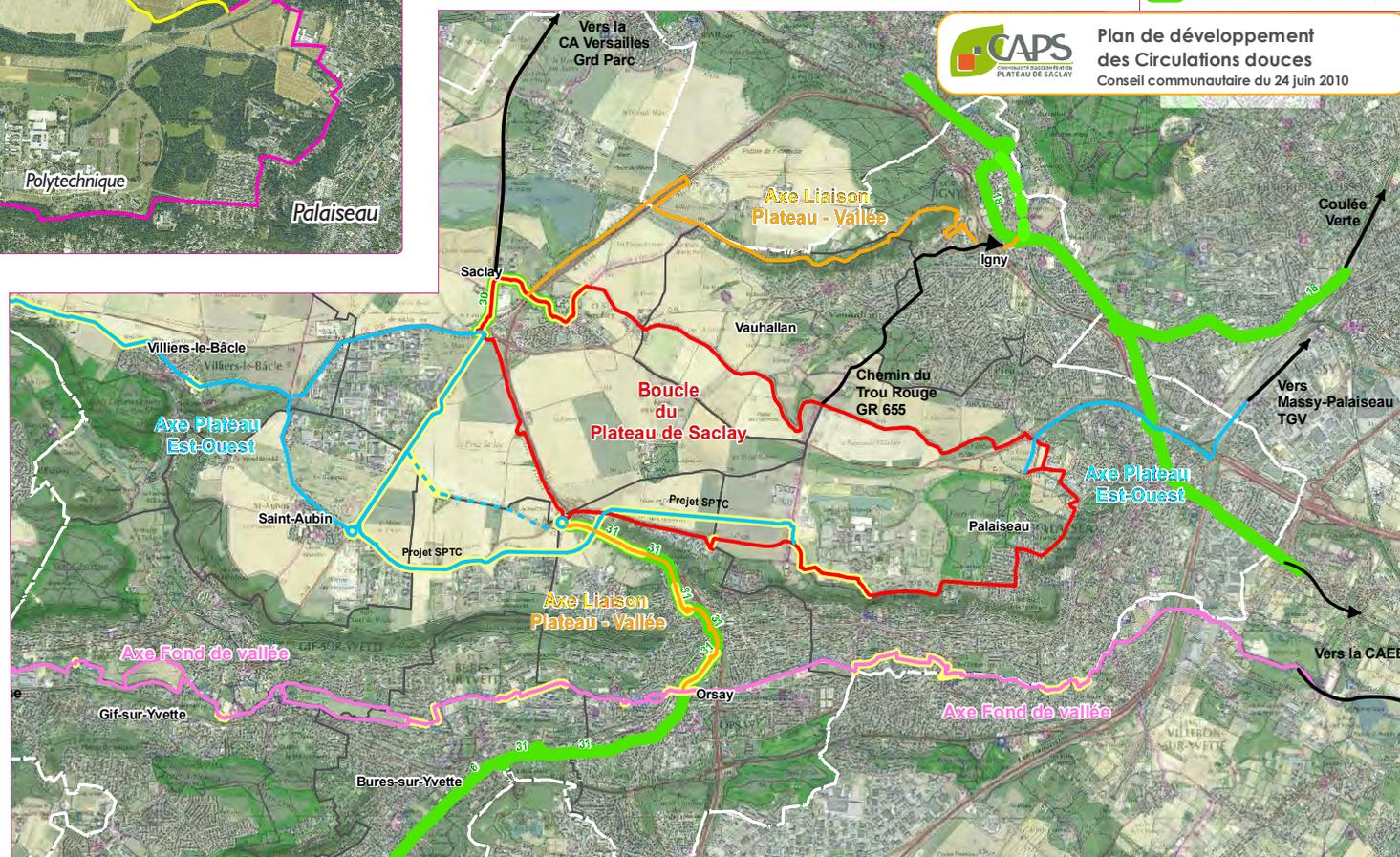
Légende

- Fond de Vallée
- Liaison Plateau-Vallées
- Plateau Est-Ouest
- Plateau Est-Ouest-variante rigole Corbeville
- Tour Plateau Saclay
- Itinéraires cyclables à créer ou à aménager
- Itinéraire Schémas SDDCC & SDVD 2015 - 91

Schéma de principe du réseau global, cartographiant les voies douces existantes et en projet.

La boucle du plateau de Saclay

Pour offrir un ensemble de cheminements reliant entre eux les établissements d'enseignement et de recherche, les quartiers de vie et de travail, ou à vocation de loisirs, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) a approuvé un schéma de principe des circulations douces de 133 km, dont notamment la réalisation du Tour du Plateau de Saclay, constitué de 4 grandes boucles, soit 43 km de promenade.



L'héritage important légué par les grands domaines a marqué fortement le paysage des vallées de l'Yvette. Les grands murs et les routes, les forêts et les alignements d'arbres, le quadrillage des chemins et les rigoles sont autant de manifestations d'un passé riche et complexe, où l'homme prenait déjà une part importante dans la fabrication du paysage. Si ces éléments sont aujourd'hui des traces, ils n'en sont pas moins structurants pour le paysage contemporain :

- La plupart des routes actuelles, dans les vallées comme sur les plateaux, trouvent déjà leur place sur les cartes du XIX^e siècle. Depuis, très peu de routes ont été créées ; les modifications qu'elles ont subies sont pour l'essentiel liées à des créations de déviations.
- Les grands axes routiers qui traversent les plateaux du nord-est au sud-ouest (RD 306, RD 91, RD 988 et une partie de la RN 10), soulignés à l'horizon par de majestueux alignements de platanes, sont déjà cartographiés par les frères Cassini, au XVIII^e siècle.
- Quant aux rigoles, qui datent de la création des jardins du Château de Versailles, elles structurent encore fortement les itinéraires pédestres des plateaux en proposant des chemins très agréables et très fréquentés.
- Certains tracés, anciennement des routes, se sont maintenus sous la forme de chemins, comme la route forestière des Cinq cents arpents, ou la route de Choisel aux Bordes, qui s'interrompt pour se transformer en chemin agricole sur près de trois kilomètres.
- Enfin, d'autres encore se lisent dans la structure de nouveaux quartiers contemporains comme la ville nouvelle de Magny-les-Hameaux, organisés sur les traces de l'ancien château de Cressely.

C'est la mémoire du territoire qui s'exprime à travers le paysage contemporain.

Il est donc essentiel de conserver et révéler ces traces afin de rendre compréhensible la construction du territoire et de son paysage :

- par un traitement spécifique de ces voies,
- par une identification dans les documents d'urbanisme,
- par une mise en réseau de ces axes, en lien avec le patrimoine architectural et urbain,
- par la mise en place d'une signalétique qui révèle la toponymie spécifique des lieux et rappelle leur histoire.

Les objectifs :

- Favoriser la lecture et la compréhension des paysages traversés
- Préserver la cohérence entre le territoire agricole, les domaines et les fermes
- Redonner du sens aux grands axes de déplacements hérités de l'histoire du territoire

Les sites concernés :

- *Toutes les rigoles*
- *La route nationale 10*
- *Les routes historiques : RD 306, RD 938, RD 988, RD 91, RD 906, la route de Châteaufort, la route Goron*
- *Les chemins historiques dont la route forestière des cinq cent arpents*

Plans guides de référence :

- Les Essarts-le-Roi : aménagement de la traversée de ville par la RN 10

Principes d'action



La route nationale 10, accompagnée de son majestueux alignement de platanes, marque le paysage du plateau des Essarts-le-Roi.

Au préalable :

- Identifier les axes et éléments de paysage marquants du territoire : routes, murs, alignements, rigoles...
- Établir un plan de gestion territorial des tracés historiques : entretien, replantations, restauration...

Par rapport aux routes :

- Mettre en place une politique de replantation des grands axes transversaux du territoire (RD 91, RD 906, RN 306, RN 10...)
- Accompagner cette démarche avec une charte de gestion des bords de routes végétalisés dans le but de :
 - réduire l'érosion liée au ruissellement de l'eau sur les surfaces minéralisées,
 - favoriser l'intégration des infrastructures routières dans le paysage environnant et assurer la liaison entre la route et le paysage.

Par rapport aux espaces agricoles :

- Accompagner les chemins et les rigoles de quelques plantations repères qui ponctueront la marche et marqueront le paysage de leur présence.
- Développer des itinéraires sous forme de parcours pédagogiques, par thématique, par époque, par type (châteaux, églises, parcs, rigoles ...) et en développant une signalétique spécifique.

Par rapport au patrimoine construit :

- Répertorier les éléments de patrimoine et les réhabiliter en prenant en compte leurs abords.

Expérience intéressante - Les routes traversant les grands plateaux

Sur les grands plateaux, les routes historiques étaient le support de plantations d'arbres d'alignement permettant d'identifier facilement les axes transversaux aux vallées.

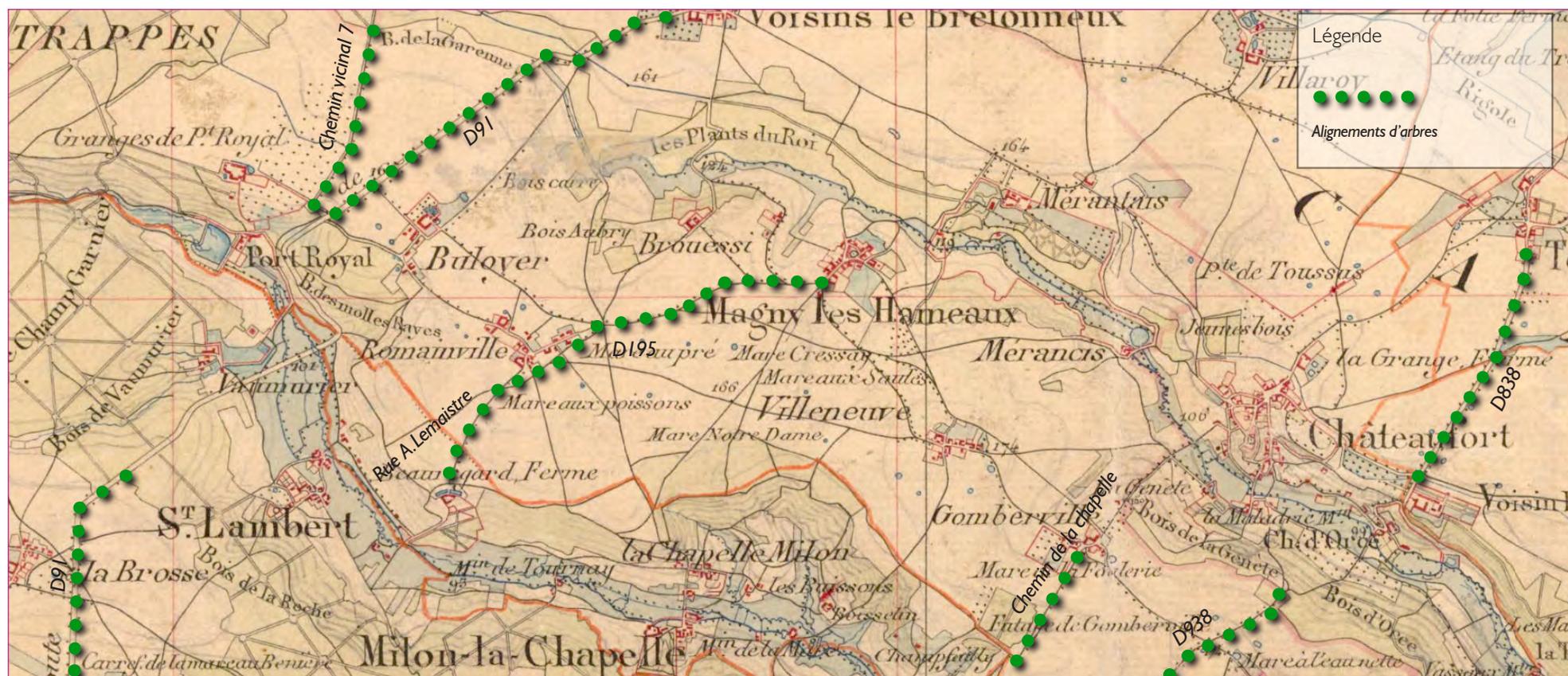
Ces alignements, aujourd'hui presque tous disparus, doivent être progressivement replantés pour retrouver leur rôle de signal des grands axes routiers.



La RN 10 près des Essarts-le-Roi



La RD 91 près de Port-Royal



Carte d'état major, XIX^e siècle

Expérience intéressante - Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Étangs et Rigoles

Le SMAGER a en charge la réhabilitation, la conservation et la valorisation du réseau des étangs et rigoles qui, historiquement, alimentait les grandes eaux du château de Versailles.

Son objectif est de concilier la découverte de ce patrimoine accessible au grand public et le respect de l'équilibre naturel fragile qui s'y développe.

Cette démarche concerne à la fois les étangs, les digues, les rigoles, les aqueducs, les multiples vannes, les surverses...



La Chaussée Napoléon, depuis l'étang de Saint-Hubert, en limite sud de territoire.



L'aqueduc de Mauregard, aux Essarts-le-Roi.

Les routes-paysages sont des itinéraires qui mettent en valeur les paysages du territoire. Leur gabarit est étroit et leur positionnement est précisément adapté au relief. Ce sont les voies en balcon sur les vallées, comme la route de Champ Romery à Dampierre, des routes qui épousent les piémonts des coteaux comme la route de Chevreuse à Rambouillet, des voies ouvragées avec des ponts ou des murets comme la route de Dampierre ou celle longeant l'abbaye des Vaux de Cernay... Chacun de ces parcours dévoile des espaces naturels ou agricoles et des sites de villages ou de bourgs, alternant successivement l'urbain et la campagne. C'est cette alternance qui est nécessaire pour apprécier au mieux la qualité paysagère des vallées ou des plateaux.

Ces routes ont vocation à être reconnues comme des itinéraires de qualité : elles doivent être protégées de l'urbanisation linéaire pour conserver de larges ouvertures sur le paysage ; elle doivent demeurer étroites et sobres, sans sur largeur ni mobilier superflu ou dispositifs trop « routiers » qui banalisent les ambiances ; sur les grands plateaux céréaliers, elles s'accompagnent d'alignements d'arbres annonçant les entrées de villages ou l'accès aux fermes.

Il est essentiel, en plus de la reconnaissance, de maîtriser l'environnement direct de ces routes et leur aire de co-visibilité.

La RN 10 est un cas important de route à revaloriser dans le cadre de cette démarche : elle représente une route paysage sur son tracé entre Coignères et les Essarts-le-Roi, mais son aménagement est très problématique à l'occasion de la traversée de ville des Essarts-le-Roi.

Les objectifs :

- Identifier les itinéraires privilégiés de découverte du territoire
- Maintenir une relation visuelle entre ces routes et le paysage traversé
- Maintenir des espaces ouverts préservés de l'urbanisation le long de ces axes

Les sites concernés :

- *Les routes identifiées comme des routes paysage : RD 24, RD 61, RD 72, RD 58, RD 46, RD 95, chemin du Marchais, route du Mousseau (à Dampierre)*
- *Les itinéraires de découverte du Parc : RD 91 et RD 906*
- *Les éléments remarquables ponctuant les itinéraires de découverte : centres de Gif-sur-Yvette, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, les cascades des vaux de Cernay, la route des 17 tournants, l'abbaye de Port Royal*

Plans guides de référence :

- Châteaufort : aménager l'entrée de ville

Principes d'action



La route paysage de Gif-sur-Yvette à Châteaufort, longeant la vallée de la Mérantaise, montrant une faible largeur de chaussée, peu de mobilier routier et des bandes enherbées de part et d'autre.

Au préalable :

- Reconnaître et inventorier les routes paysages
- Identifier les caractéristiques apportant leur qualité aux routes paysages pour les appliquer aux nouvelles infrastructures (chaussées peu larges, plantations, mobilier sobre...)

Par rapport aux documents d'urbanisme :

- Limiter les constructions le long des routes au travers des SCOT et PLU

Pour améliorer la gestion des eaux, la noue :

- La noue est un ouvrage de récolte et de transfert des eaux pluviales à l'air libre, avec une faible profondeur et des pentes douces.
- Elle a un potentiel écologique important lié à l'eau et peut s'intégrer dans une trame verte et bleue.
- Elle peut être fragmentée avec des tronçons étanches (noue stockante) et des tronçons travaillant en infiltration (noue infiltrante). la technique est rustique et adaptable à la plupart des projets urbains ou périurbains offrant une alternative aux réseaux enterrés.
- Elle génère un habillage végétal avec le développement d'habitats associés aux milieux aquatiques.
- Elle participe à l'épuration des eaux par vannage, filtration mécanique, abatement des divers polluants par les bactéries de la rhizosphère ou dans la biomasse.
- Son coût est modeste : quelques dizaines d'euros le mètre linéaire.



Route paysage plongeant du plateau vers la vallée, aux Mousseaux, entre Dampierre et Lévis-Saint-Nom, largement ouverte sur l'espace cultivé avant de pénétrer dans les boisements.

Par rapport à l'aménagement et à la gestion :

- Mettre en place des chartes d'itinéraires par route départementale
- Maintenir des chaussées étroites sur les itinéraires de qualité
- Mettre en place une politique forte de replantation d'arbres le long des routes
- Éviter l'implantation systématique des ronds-points et privilégier les croisements simples
- Limiter au maximum la surenchère de mobilier routier (glissières, panneaux)

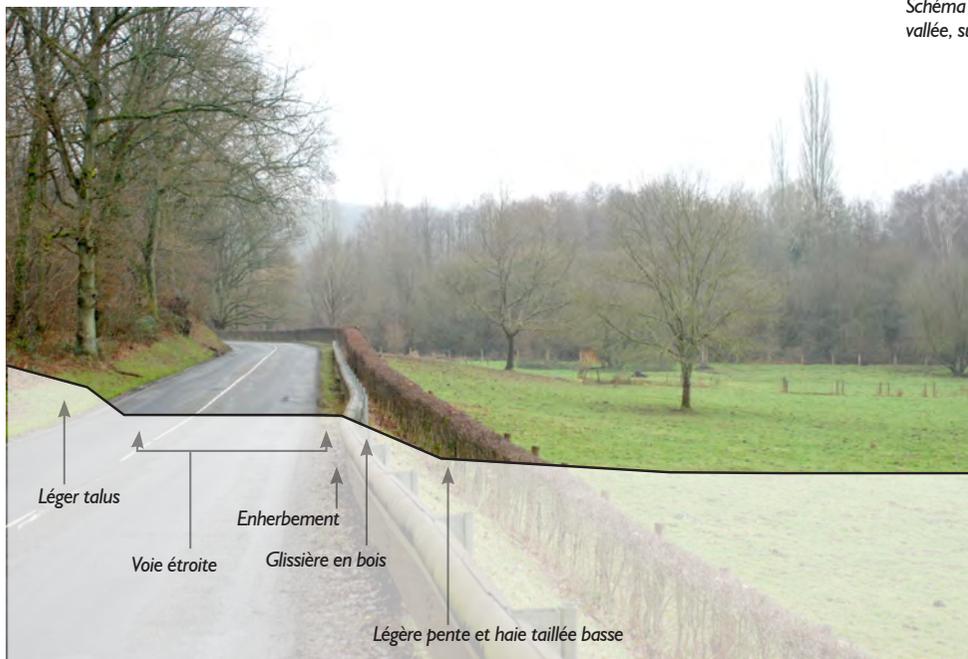
Expérience intéressante- Les routes paysages du territoire

La route paysage de Saint-Lambert

La route très étroite est située en piémont et s'ouvre sur le fond de vallée dégagé, occupé par une prairie ponctuée de quelques fruitiers.

La glissière de sécurité est basse, en bois, et est appuyée sur une petite haie taillée très caractéristique des vallées de l'Yvette.

Le long de son itinéraire, plusieurs paysages se déroulent au gré des ouvertures et fermetures, des traversées de villages et d'espaces pâturés.



La route paysage de Saint-Lambert traverse des paysages variés qui permettent de découvrir toute la complexité de la vallée du Rhodon.

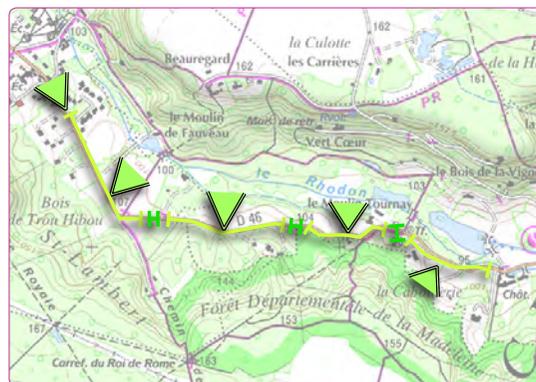


Schéma de principe d'une route paysage : cas d'une route en rebord de vallée, sur un piémont.

Légende

-  Itinéraires boisés
-  Itinéraires ouverts sur l'espace agricole
-  Vues dégagées

La route de Dampierre



Les routes paysage font alterner paysages enclos...

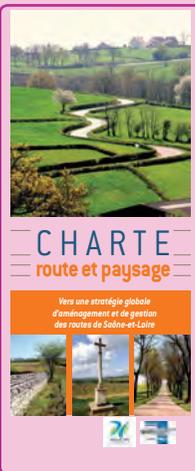
L'allée des pommiers à Magny-les-Hameaux



... et paysages ouverts

Expérience intéressante - La charte route et paysage de Saône-et-Loire

La charte, réalisée par le Conseil Général de Saône-et-Loire généralise la réflexion sur les impacts que peuvent avoir nos actes quotidiens sur le paysage. Elle a pour objet de sensibiliser élus et agents à ces problématiques en leur donnant des outils et des points de repère. Parce que la route et les paysages sont d'intérêt public, les gestionnaires routiers, les acteurs de l'aménagement mais aussi les riverains sont concernés. Elle fixe des objectifs tels que : « Valoriser le paysage proche et lointain », « Accueillir les usagers », ou « Planter et gérer les accotements, les haies et les arbres d'alignement ».



Quand aménager rime avec biodiversité

« Les routes départementales et leurs abords accueillent une faune et une flore très riches. Les aménagements doivent prendre en compte cette biodiversité et veiller à ne pas la perturber. Des passages sécurisés permettant à la petite faune – hérissons, amphibiens, rongeurs – de traverser la chaussée en toute sécurité contribue à protéger les corridors biologiques, couloir de liaison entre deux écosystèmes. Pour éviter que les animaux ne se noient dans les bassins de décantation, ceux-ci seront équipés de systèmes naturels et efficaces : végétalisation des talus des systèmes d'étanchéité, installation d'échelle pour la faune... »

ZOOM SUR...

Voici l'exemple d'une haie arrachée qui a modifié le visage de la route et a entraîné des accidents. Après sensibilisation du propriétaire, la haie a été replantée.



Avant : perte de la perception du virage.

Après : le virage est souligné par la plantation d'une nouvelle haie, dans la continuité de celle existante.



L'aménagement et l'entretien écologique d'espaces à proximité des voies – plantation de haies champêtres, de vergers, aménagements de mares... – constituent également une opportunité de renforcer la biodiversité.»

MIEUX INTÉGRER LES ROUTES AU PAYSAGE

Pour cela, il convient d'accompagner la route d'éléments du grand paysage, de veiller à la continuité du relief, des trames végétales et des structures paysagères existantes à proximité.



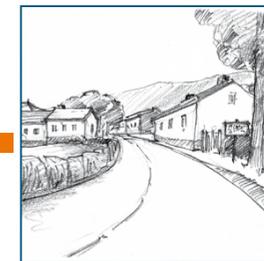
1 – La route monte, enfermée entre haies hautes et arbres.



2 – Arrivée au point haut, le paysage se découvre, on aperçoit la séquence suivante.



3 – Cadrage de vues entre des arbres d'alignement.



4 – Arrivée au village. Perception d'une entrée, resserrement de la route qui devient rue.